

2020



RAPPORT

SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



www.agen.fr

Ce rapport est le dernier de la période 2014 – 2020. La dynamique des services n'a jamais diminué, avec une trentaine d'actions par an à mettre au crédit d'une politique volontaire de l'Agglomération d'Agen en matière de développement durable.

Cette année, a été marquée par le lancement en juillet 2020 de la consultation relative à la future Délégation de Service Public de Mobilité, pour une mise en place à la rentrée scolaire de 2021. Celle-ci a intégré les nouvelles dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui a pour ambition d'améliorer concrètement les déplacements au quotidien, pour tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des transports plus adaptés, moins coûteux et plus propres.

L'Agglomération d'Agen avait approuvé la révision de son plan climat territorial en y intégrant le volet Air lors du conseil communautaire du 7 décembre 2017. Depuis, la loi énergie et climat a été promulguée le 8 novembre 2019 avec l'objectif de répondre à l'urgence écologique et climatique.

C'est dans ce cadre que l'Agglomération d'Agen et ses partenaires se sont engagés dans l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), en réalisant en 2020 le diagnostic du territoire et en définissant la future stratégie qui est à ce jour en cours de validation; une stratégie ambitieuse qui permettra d'identifier les actions concrètes de la feuille de route du prochain mandat.

La transition énergétique est également un enjeu majeur auquel l'Agglomération s'est engagée à répondre au travers d'une volonté de réduire les consommations énergétiques et de développer des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Des choix opérationnels, tels que la mise en place d'une Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat ou le Plan d'Economie d'Énergie en Éclairage Public et Signalisation lumineuse tricolore (PEEEPS) vont dans ce sens et devront apporter des résultats significatifs au cours du mandat à venir.

Enfin, l'Agglomération d'Agen poursuit sa volonté de développer une économie circulaire (économie des flux de matière et d'énergie) sur son territoire en appliquant une politique volontariste et en menant des actions qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

L'année 2020, avec son contexte sanitaire particulier, aura aussi été révélatrice de pratiques durables et solidaires, bien ancrées ou à déployer telles que la pratique du télétravail. Gageons que le prochain rapport saura en témoigner !

Jean DIONIS du SEJOUR

*Président de l'Agglomération d'Agen
Maire d'Agen*

Patrick BUISSON

*Délégué communautaire en charge du développement durable
et de la politique de l'énergie
Maire de Bajamont*

Ce rapport a pour objet de répondre aux obligations de la loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » qui impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté en assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet du budget. La nature de ces obligations a été précisée par décret le 17 juin 2011 et par la circulaire du 3 août 2011.

Il s'appuie sur les 5 finalités du développement durable :

- A. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- B. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- C. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- D. Épanouissement de tous les êtres humains,
- E. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport porte sur la situation de l'Agglomération d'Agen telle qu'elle apparaît en 2020, il se décompose en trois parties :

1. Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire,
2. Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de l'Agglomération,
3. L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions conduites au titre des politiques publiques et des activités internes de la Communauté.

Répartition des actions par finalité	5
Les actions menées	6
Politiques Publiques	
1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
A1 - Encourager la transition énergétique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre	6
A2 - Adapter les voiries au territoire	8
A3 - Adapter les réseaux au territoire	10
2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
B - Créer et préserver les espaces naturels	12
3 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
C1 - Aménager durablement le territoire - PLUi Durable	14
C2 - Aménager durablement le territoire - ZAC	16
C3 - Favoriser l'emploi	18
C4 - Développer la mixité sociale et la solidarité	20
C5 - Repenser la mobilité à l'échelle de l'agglomération	22
4 : Epanouissement de tous les êtres humains	
D1 - Gérer les équipements sportifs durablement	24
D2 - Rendre les services accessibles	26
D3 - Sensibiliser la population au développement durable	28
D4 - Prendre en compte tous les âges	30
5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
E1 - Collecter les déchets	32
Démarches internes	
1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
XA1 - Limiter la consommation d'énergie	34
2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
XC2 - Favoriser la solidarité	35
3 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
XD1 - Sensibiliser au développement durable	36
4 : Epanouissement de tous les êtres humains	
XE1 - Dématérialiser les outils	37
XE2 - Utiliser des produits responsables	38
Tableau de bord des indicateurs	39
Analyse des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions	41
Indicateurs grand public - graphiques	44
Indicateurs grand public - tableau	48

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Politiques Publiques

A1	Encourager la transition énergétique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre	☒	☒	☐	☐	☒
A2	Adapter les voiries au territoire	☒	☒	☐	☐	☒
A3	Adapter les Réseaux au territoire	☒	☒	☐	☐	☒

Démarches Internes

XA1	Limiter la consommation d'énergie	☒	☒	☐	☐	☒
-----	-----------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------------

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Politiques Publiques

B	Créer et préserver les espaces naturels	☐	☒	☐	☒	☐
---	---	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Politiques Publiques

C1	Améliorer la performance énergétique des logements	☒	☒	☐	☐	☐
C2	Aménager durablement le territoire	☒	☒	☐	☐	☒
C3	Favoriser l'emploi	☐	☐	☒	☒	☐
C4	Développer la mixité sociale et la solidarité	☐	☐	☒	☒	☐
C5	Repenser la mobilité à l'échelle de l'agglomération	☒	☐	☒	☐	☒

Démarches Internes

XC2	Favoriser la solidarité	☐	☐	☒	☒	☒
-----	-------------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Epanouissement de tous les êtres humains

Politiques Publiques

D1	Gérer les bâtiments publics de l'administration commune durablement	☒	☐	☒	☒	☒
D2	Rendre les services accessibles	☐	☐	☒	☒	☐
D3	Sensibiliser la population au développement durable	☒	☒	☒	☒	☒
D4	Prendre en compte tous les âges	☒	☒	☒	☒	☐

Démarches Internes

XD1	Sensibiliser au développement durable	☒	☒	☒	☒	☒
-----	---------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Politiques Publiques

E1	Collecter les déchets	☐	☒	☒	☐	☒
----	-----------------------	--------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------	-------------------------------------

Démarches Internes

XE1	Dématérialiser les outils	☐	☐	☐	☐	☒
XE2	Utiliser des produits responsables	☐	☒	☐	☐	☒

A1 : Encourager la transition énergétique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Service porteur :

Développement Durable

Direction
Responsable

**Direction de l'eau et du contrôle des DSP
CARRE GAILLE, Arnaud**

Téléphone
Mail

05 53 48 98 31
arnaud.carre-gaille@agglo-agen.fr

Missions

Depuis 2011, l'Agglomération structure sa politique climat-énergie, afin de limiter sa dépendance énergétique, réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et sa vulnérabilité face au changement climatique. Celle-ci reprend les objectifs européens et nationaux et reprend ceux dits des 3x20 pour 2020 :

- Réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990)
- Amélioration de 20% de l'efficacité énergétique (par rapport à 1990)
- Augmentation jusqu'à 23% de la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale

Contribution au développement durable

L'Agglomération d'Agen s'est dotée d'un **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)**, validé par le conseil communautaire du **28 mars 2013**. Elle utilise la méthodologie Cit'ergie® label destiné aux collectivités qui souhaitent améliorer leur politique énergie afin d'anticiper et d'accompagner la transition énergétique. L'objectif du PCET est de mettre en cohérence les actions du territoire, en passant au filtre "climat-énergie", l'ensemble de ses décisions et politiques afin de passer d'initiatives éparses, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie cohérente, concertée et ambitieuse.

En **novembre 2018** l'Agglomération a reçu le **Label Cit'ergie** pour les résultats démontrables et exemplaires de sa politique Climat Air Energie. Elle a par ailleurs décidé de reconduire la démarche pour un nouveau cycle de 4 ans. En parallèle, elle va actualiser son Plan Climat en y intégrant le volet Air.

Indicateurs

Puissance cumulée des installations de production d'électricité renouvelable sur le territoire (photovoltaïque, géothermie,...)

MWh



La production d'énergie renouvelable stagne depuis 2013. Des investisseurs se sont manifestés pour installer des centrales solaires au sol. L'Agglomération souhaite élaborer un schéma directeur pour le développement du photovoltaïque sur son territoire (inventaire des sites potentiels publics et privés). Cela devrait se traduire par une augmentation sensible de la puissance installée.



Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Nombre de jours de location de vélos	nb		4 297,00	3 340,00	3 478,00	
Taux de potentiel d'actions du PCET réalisées	%		42,80	51,00	51,00	

Actualisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Son objectif est de permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et climatique sur le territoire.

Le PCAET a trois objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire pour contribuer à réduire le changement climatique
- La préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique face à sa vulnérabilité initiale

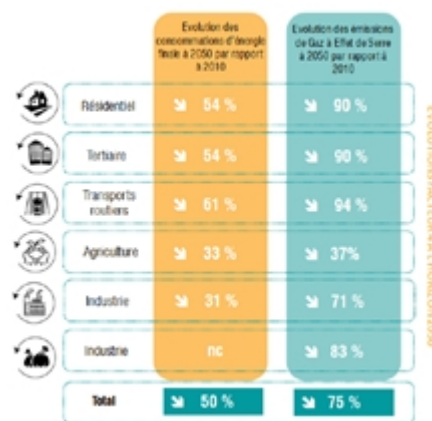
L'énergie est le principal levier dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec trois axes de travail :

- La sobriété énergétique
- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- Le développement des énergies renouvelables

Une stratégie climat-air-énergie cohérente et ambitieuse à l'échelle du territoire tient également compte d'un développement économique maîtrisé, de la croissance de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie des habitants.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Agglomération d'Agen a réalisé son diagnostic en Janvier 2020.

De ce point de départ et avec l'aide des différents acteurs du territoire, l'Agglomération d'Agen a établi une stratégie qui est en cours de validation. Cette stratégie consiste à se fixer des objectifs chiffrés à horizon 2050 qui seront à minima conformes à ceux définis dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine :



Ensuite viendra l'élaboration du plan d'actions correspondant au volet opérationnel de cette stratégie. Ces actions devront mobiliser l'ensemble des acteurs, privés comme publics, pour que ce PCAET reflète un réel engagement du territoire.

La dynamique de transition environnementale sur le territoire est ainsi engagée, et perdurera grâce au suivi de la réalisation du plan d'actions et à la mesure de leur efficacité au travers d'indicateurs.

A2 : Adapter les voiries au territoire

Service porteur :

Voirie et éclairage public

Direction
Responsable

Direction des services techniques
DELLA LIBERA, Franck

Téléphone
Mail

05 53 69 48 14
franck.dellalibera@agglo-agen.fr

Missions

A partir de 2011, l'Agglomération a mis en place des unités territoriales pour gérer au plus près du territoire, l'entretien et les travaux de la voirie communautaire. Cela concerne les voies desservant des équipements communautaires existants ou projetés, ou des voies présentant un trafic conséquent entre deux communes du territoire. Depuis 2013, le service gère 255 km de voirie.

En parallèle, entre 2010 et 2013, l'Agglomération récupère la compétence éclairage public; elle assure la pose et la maintenance des 18 530 points lumineux et l'entretien des 72 carrefours à feux.

Contribution au développement durable

Le service voirie et éclairage public limite son impact sur l'environnement en utilisant des enrobés à froid et en réutilisant les déblais/remblais pour les travaux de terrassement.

Il élabore un Plan Lumière afin de quantifier le gisement d'économie d'énergie en maîtrisant nos pratiques d'éclairage (extinction ou réduction par plage horaire) et en modernisant les équipements.

Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020

La mobilité douce (schéma directeur vélo)

Le vélo est plus rapide que la voiture en ville pour les trajets courts, il a des effets positifs sur la santé et le moral, coûte peu cher, est silencieux et ne pollue pas.

De plus, les modèles à assistance électrique (VAE) permettent de réaliser des trajets plus longs, plus pentus.

Il est donc parfois plus judicieux de pédaler que de prendre sa voiture !

L'Agglomération d'Agen est consciente de l'enjeu que représente cette mobilité douce. Aussi, elle souhaite étendre son réseau cyclable, améliorer le maillage des cheminements doux, assurer la continuité et la sécurité dans les infrastructures.

Afin de répondre à ces objectifs, elle a prévu d'aménager des voies cyclables/voies douces sur le territoire dans le cadre de son Schéma directeur Vélo.

Une première expérimentation a été mise en œuvre cette année sur les avenues de Colmar, Jean Bru et Jean Monnet pour assurer la continuité cyclable sur la rocade. Cette dernière est passée à 2 fois 1 voie avec un aménagement cyclable sur la chaussée transformant les pistes cyclables existantes en trottoirs piétons élargis.



Expérimentation piste cyclable Avenue de Colmar

Le Plan d'Economie d'Energie en Eclairage Public et Signalisation lumineuse tricolore (PEEEPS)

Le parc d'éclairage public de l'Agglomération d'Agen s'étend aujourd'hui sur 31 communes, pour un total de 18 706 points lumineux - 729 armoires de commandes – 89 carrefours de feux tricolores.

La facture d'électricité consacrée à l'éclairage représente un poste de dépenses de 1,45 M€.

De plus, nous faisons face au vieillissement des équipements d'éclairage devenus obsolètes et inutilement énergivores.

Il existe aujourd'hui de nouvelles technologies qui permettent d'avoir un éclairage juste, sobre, durable et intelligent.

Afin de répondre aux enjeux économiques et environnementaux tout en améliorant la sécurité, la visibilité, le confort et le bien-être dans l'espace public, l'Agglomération d'Agen souhaite mettre en œuvre un Plan d'Economie d'Energie en Eclairage Public et Signalisation lumineuse tricolore (PEEEPS).

La démarche a été initiée cette année en réalisant le diagnostic complet du territoire sur les points lumineux et le réseau.

Le parc d'éclairage représente 18350 points lumineux catégorisés ainsi:

- 2450 points lumineux conformes : Aucune modification n'est nécessaire pour cette catégorie
- 7840 points lumineux Relamping : Un changement de la source lumineuse par une nouvelle source basse consommation (LED) est nécessaire

- 8060 points lumineux à transformer éclairage solaire : Une dépose des lampadaires existants est nécessaire pour ensuite y installer des lampadaires solaires autonomes (pas de consommation électrique)

L'impact sur le réseau est le suivant :

- points lumineux conformes ou relamping : Aucune rénovation du réseau électrique de l'éclairage n'est nécessaire pour ces catégories
- points lumineux à transformer éclairage solaire : il y a 230 kms de voirie à rénover

L'investissement initial nécessaire à la rénovation d'un parc d'éclairage public peut sembler important mais il faut raisonner en coût global et à long terme.

De plus, plusieurs organismes et dispositifs peuvent accompagner les collectivités à différentes étapes du projet.



A3 : Adapter les Réseaux au territoire

Service porteur :

Eau & Assinissement

Direction
Responsable

**Direction de l'eau et du contrôle des DSP
FERRER, Séverine**

Téléphone
Mail

05 53 69 47 45
severine.ferrer@agglo-agen.fr

Missions

Le service eau et assainissement assure la protection des ressources en eau et l'amélioration des réseaux sur un territoire qui représente aujourd'hui 31 communes. Il veille à homogénéiser les équipements et les accès aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, au regard de la législation et des besoins de la population.

Contribution au développement durable

Le service réalise de nombreux travaux de mise en séparatif pour réduire les rejets directs d'eaux usées dans les milieux naturels. L'objectif est d'atteindre moins de 5% des rejets totaux conformément à la directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines du 21/05/1991. La charge organique moyenne rejetée en Garonne en 2012 s'élevait encore à 7,17 % de rejets totaux de la ville d'Agen. En 2018, le pourcentage s'établissait à moins de 2% suite aux travaux de mise en séparatif effectués sur les 2 principaux bassins versants de la ville (extrait du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2018).

Par ailleurs, le service réalise régulièrement des travaux de réhabilitation sur le réseau d'adduction d'eau potable pour améliorer le rendement du réseau (rapport entre le volume d'eau utilisé et le volume mis en distribution).

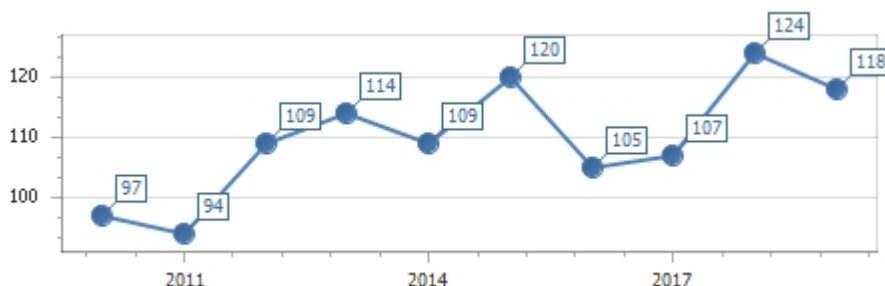
Indicateurs

Consommation eau potable par foyer

m3/foyer



La hausse de 2018 n'est pas significative car elle est due au calcul réalisé sur la consommation des foyers sur 14 mois au lieu de 12 (fin de contrat de Véolia). La consommation d'eau en 2019 est repassée sous la valeur moyenne nationale (120 m3/foyer/an) mais le nouveau délégataire Eau de Garonne a réalisé des projections à partir de 2018 et donc cet indicateur ne reflète pas forcément la réalité. En 2020, nous devrions avoir des valeurs plus pertinentes.



Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020

Les axes et faits marquants de l'exploitation et la gestion en eau potable et assainissement

Améliorer la qualité de service ainsi que la performance du réseau au travers :

- Amélioration du rendement de réseau (2019 : 64,4%) - plus de 1 000 fuites réparées depuis le début du contrat
- Continuité de service : Une remise à niveau des usines de production d'eau (100% des analyses conformes)
- Mise en place de la télé-relève fin 2020 (6 millions d'€) permettant aux usagers de maîtriser leur consommation d'eau grâce à la transmission quotidienne des index et au gestionnaire un meilleur suivi du réseau.
- Mise en place dès 2019 d'une politique d'amélioration du rendement des réseaux en améliorant la réactivité dans la recherche de fuite pour 1 M€ avec l'installation de 66 compteurs de sectorisation et 40 stabilisateurs de pressions.
- Interventions en urgence sur les prises d'eau en Garonne (prise d'eau de Rouquet et de Lacapelette) dues au développement d'algues. Ce phénomène est directement lié aux conséquences du réchauffement climatique générant une hausse de température et un très faible niveau de l'eau de Garonne.

Cette présence d'algues réduit la capacité de pompage (« encrassement de la pompe ») et donc risque de créer une rupture d'approvisionnement et de continuité de service.

Diagnostic énergétique des stations et des gros postes de relevage (50 k€) avec un objectif de diminution de 5% de la consommation d'énergie.

Nouveau système d'assainissement collectif à Goulens avec l'utilisation de filtres plantés de roseaux – la technique est dite « rustique » et ne nécessite pas d'alimentation électrique. On peut avoir par contre un poste de relevage en entrée ou en sortie. Dans l'ensemble, cette technique consomme moins d'énergie qu'une station plus classique mais nécessite plus de place. Les végétaux sont fauchés (coupés et exportés) tous les ans. Ils consomment les nutriments contenus dans les eaux usées mais aussi du CO2 comme tous les végétaux.



Vue générale de la station



Filtre avant plantation des roseaux

Les réflexions en cours sur des projets innovants

Améliorer la qualité de l'eau sur le territoire avec la mise en service d'une nouvelle technologie sur l'usine de Sérignac prévue en 2022

Journée mondiale de l'eau : Création du « circuit de l'eau » en vélo, depuis Rouquet jusqu'à Lacapelette

Mise en place d'une hydrolienne à Saint Hilaire de Lusignan



Sensibiliser à la protection de la ressource en eau et de l'environnement avec la réalisation de fresques sur les bâtiments



La méthanisation pour le traitement des boues de STEP



B : Créer et préserver les espaces naturels

Service porteur :

Jardins et espaces naturels

Direction
Responsable

**Direction des services techniques
MORNET, Christophe**

Téléphone
Mail

05 53 98 68 26
christophe.mornet@agen.fr

Missions

Dans le cadre d'une gestion harmonieuse des espaces naturels, des activités économiques et de l'habitat, l'Agglomération a élaboré le projet d'un parc naturel urbain, qui doit assurer une transition entre la ville et la campagne. Ce projet est baptisé "Parc Naturel Urbain Fluvial Agen Garonne" ou "PNUFAG" et il ambitionne d'aménager à terme 7000 ha en lien avec le fleuve.

Parmi les objectifs du PNUFAG, on peut noter:

- * Renouer le lien entre les habitants du territoire et le fleuve, redécouvrir Garonne
- * Proposer des espaces de nature et de campagne
- * Permettre aux habitants d'accéder et pratiquer des activités physiques et sportives sur des sites de qualité aménagés sans altérer les espaces fragiles des bords de Garonne
- * Relier chacun des espaces aux autres par des moyens de déplacements doux (piéton/vélo)

Contribution au développement durable

Le service met en place une gestion différenciée des espaces naturels. Ainsi selon leur usage, certains espaces sont simplement fauchés alors que d'autres seront tondus. On limite l'usage de pesticides et de désherbants.

Les objectifs de cette gestion différenciée:

- * rationaliser la gestion des espaces verts en y affectant les ressources nécessaires ;
- * restaurer, préserver et gérer la biodiversité, en limitant l'artificialisation, les pollutions (engrais, pesticides, pollution et/ou mortalité de la faune induite par les engins), en limitant le dérangement et en favorisant la diversification des milieux et des espèces.
- * améliorer la qualité de vie et d'usage en diversifiant les qualités paysagères

Indicateurs

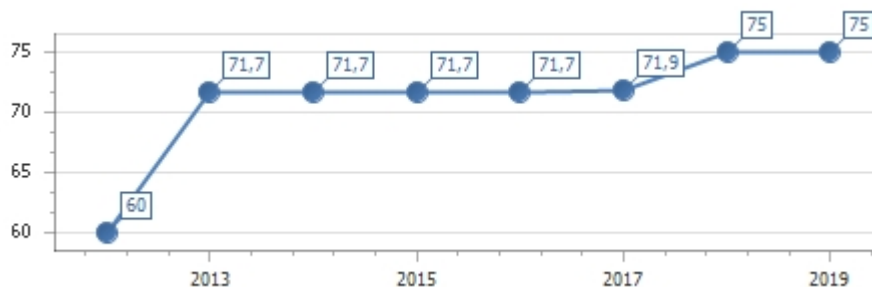
Surfaces d'espaces naturels aménagés

Ha



2017 : Skate park à Agen dont la conception a fait l'objet d'un véritable travail d'intégration à la fois naturel et patrimonial.

2018 : Aire de sport au Gravier et sentiers de l'Ermitage. 30 kms de randonnée matérialisés (mobiliers et signalétique) pour valoriser le paysage et le patrimoine.



Indicateur(s) supplémentaire(s)

Unité

Tendance

2017

2018

2019

2020

Forum Solutions d'Avenir pour le Monde Agricole (SAMA)

Le monde agricole est confronté à un contexte économique, climatique, médiatique, juridique de plus en plus instable. De nouveaux enjeux techniques et environnementaux apparaissent régulièrement. Il existe des solutions performantes mais elles sont souvent méconnues et peuvent sembler complexes.

Le Lot-et-Garonne est un département rural (53% du territoire identifié au titre de la Surface Agricole Utile) qui peut se vanter d'avoir près de 70 productions agricoles différentes.

Nombreux sont nos produits distingués par des signes officiels de qualité :

- Identification géographique protégée (IGP) Pruneau d'Agen
- Label Rouge pour les variétés de fraise Gariguette, Ciflorette et Charlotte
- Label Rouge Bœuf Blonde d'Aquitaine
- Appellations d'origine contrôlées : Vins de Buzet, Côtes de Duras, Côtes du Marmandais, Côtes de Brulhois, Floc de Gascoigne, Armagnac

Cette richesse est notamment due à son climat, mais aussi aux spécificités de sa terre. L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire sont des activités majeures qui permettent de revendiquer les plus hauts classements dans un certain nombre de productions. Le Bio est également une réalité puisque le Lot-et-Garonne est le 1er territoire bio de la région Nouvelle-Aquitaine en surface cultivée. Le Lot-et-Garonne développe une agriculture durable, de qualité, respectueuse de l'environnement, mais aussi de proximité.

Aussi, il était nécessaire que l'ensemble des professionnels du monde agricole se rencontrent, échangent et s'informent. Le Forum SAMA (Solutions d'Avenir pour le Monde Agricole) a été organisé le 03/12/19 puis le 02/12/2020 afin de répondre à ces attentes au niveau de :

- L'énergie : La production d'énergie (panneaux solaires photovoltaïques, éolien, biomasse, méthanisation) et les solutions pour la réduction des consommations énergétiques
- L'environnement : les solutions pour le recyclage, la valorisation des déchets, pour réduire les intrants
- L'eau : la réduction de la consommation en eau (irrigation de précision, fertirrigation...), la récupération, le recyclage et la gestion de l'eau
- L'économie : Assurances, banques Organisations professionnelles & acteurs publics, CUMA Enseignement, formations, conseils, bureaux d'étude...
- Le matériel agricole



Présentation de la gestion périurbaine d'une population de sangliers

Les populations de sangliers ont fortement augmenté et les nuisances occasionnées ne sont pas négligeables.

Les dégâts occasionnés se font principalement sentir chez les **agriculteurs**, qui quelle que soit le type de culture subissent des dégâts considérables aux cultures. Chez les particuliers, les sangliers peuvent également faire **des dégâts conséquents dans les propriétés** mais provoquent surtout **des accidents routiers** parfois mortels.

Cette situation est accentuée par une urbanisation qui gagne sur la zone agricole, une déprise agricole de la proche ceinture Agenaise et un non entretien des espaces.

Une gestion de la population est devenue indispensable :

Zones d'interventions : Agen, le Passage d'Agen, Bon-Encontre, Foulayronnes, Colayrac-Saint-Cirq et Pont-du-Casse _ 85 ha sur lesquels il est urgent d'intervenir



Travaux de défrichage
effectués par
l'Agglomération d'Agen

Objectif : repousser la population de sangliers dans des secteurs où leur régulation sera facilitée

Action : défricher

Finalités : réduire la population

Déroulement des opérations :

- Sensibiliser les propriétaires publics ou privés à l'entretien de leurs parcelles
- Accompagner les propriétaires
- Conseil sur le type d'intervention, niveau de défrichage,
- Mise en relation avec des entreprises spécialisées
- Mutualisation des interventions
- Gestion dans le temps
- Fréquence d'entretien mécanique
- Gestion alternative par pâturage, création de prairies de fauches, autres activités agricoles

C1 : Améliorer la performance énergétique des logements

Service porteur :

unité Planification d'Urbanisme

Direction
Responsable

Urbanisme
GOOLEN, Karine

Téléphone
Mail

05 53 69 21 86
karine.goolen@agglo-agen.fr

Missions

Précurseur, le PLUI durable de l'Agglomération d'Agen a été approuvé sur 12 communes le 11 juillet 2013. Il permet d'assurer un aménagement urbain économe en ressources, en espace et en déplacements. Le Conseil Communautaire du 26 septembre 2013 l'a maintenant prescrit sur l'ensemble de l'Agglomération d'Agen suite à son élargissement à 29 communes au 1er janvier 2013.

Contribution au développement durable

Le PLUI durable intègre de nouvelles façons de définir la règle d'implantation des maisons sur les parcelles. Elles permettent aux constructions de s'établir dans une bande, de choisir l'orientation pour améliorer leur performance énergétique.

Il favorise les déplacement doux, cherche à limiter l'étalement urbain et à protéger les trames vertes et bleues (réservoirs de biodiversité et corridors indispensables aux déplacements de la faune et de la flore).

Indicateurs

Nombre cumulé de constructions neuves économes en énergie (Permis de Construire déposé après le 1er janvier 2013)

nb



Depuis l'application de la réglementation RT 2012 qui impose un minimum de performance à toutes nouvelles constructions depuis le 1er janvier 2013, le nombre de maisons économes en énergie est en continuelle augmentation à raison d'environ 500 par an (rythme actuel de nombre de dépôts de Permis de Construire sur l'agglomération). Avec près de 45 000 résidences principales, les 4 180 logements respectant le RT 2012 représentent aujourd'hui 9.3% du parc.



Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020

Réhabilitation de 14 logements

L'Agglomération d'Agen ainsi que la mairie de Bon-Encontre ont participé financièrement à une opération de réhabilitation de 14 logements locatifs sociaux situés à Bon-Encontre et gérée par l'office public de l'Habitat « Habitatlys ».

La résidence « Plaine du Levant » construite en 1987 composée de logements de type PLUS dont 3 T1, 3 T2, 5 T3 et 3 T4 a donc fait l'objet de travaux de rénovation.



Ces travaux concernaient principalement le remplacement de menuiseries extérieures et porte d'entrée, mais également la réfection des façades avec isolation thermique par l'extérieur, la mise en œuvre d'un système de ventilation mécanique ainsi que la réfection des salles de bains (remplacement des baignoires par des bacs à douche).

L'ensemble des travaux avait pour objectif d'atteindre le niveau énergétique B et C. Le gain d'économie d'énergie moyen par logement était estimé à environ 39 € par mois.



Avant



Après

Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, a souhaité réorganiser et renforcer le service public de conseil aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.

Aussi elle a comme objectif de déployer, sur l'ensemble du territoire régional, à partir du 1^{er} janvier 2021, un réseau de Plateformes proposant un guichet unique de conseil et d'accompagnement pour la « Rénovation énergétique de l'habitat ».

En Juin 2020, la région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'une Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) au 01/01/21 (continuité dispositif ADEME) auquel l'Agglomération d'Agen a candidaté.

La région a retenu notre candidature et la plateforme est opérationnelle depuis le 01/01/2021. Le dispositif est financé pendant 3 ans selon des modalités qui seront précisées dans une convention financière annuelle avec la Région, renouvelable 2 fois.



Cette plateforme a pour objectif d'inciter les ménages à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de leur habitat et assurera notamment les missions suivantes :

- Une communication, une sensibilisation et une animation auprès des ménages
- Une communication, une sensibilisation et une animation auprès des professionnels, notamment pour adapter l'offre privée.
- De déclencher et soutenir les démarches d'accompagnements technique et administratif auprès des particuliers jusqu'à la réception des travaux
- De mobiliser les professionnels du bâtiment, de l'immobilier et du secteur bancaire pour faciliter le passage à l'acte de RENOVER.

Dans le contexte de crise économique actuelle, l'implication de l'Agglomération d'Agen dans la politique de rénovation énergétique du logement constitue plus que jamais un levier de redynamisation économique.



C2 : Aménager durablement le territoire

Service porteur :

Direction de l'économie et de l'aménagement du territoire

Direction

Responsable

SOUILLE, Pierre

Téléphone

05 53 69 59 63

Mail

pierre.souille@agglo-agen.fr

Missions

Ce service dédié au développement des nouvelles zones d'activités vise à promouvoir le développement économique de l'Agglomération d'Agen, dans le respect des normes et engagements politiques pris en matière de développement durable. Sur toutes les zones en aménagement : Sainte Colombe, Donnefort, toutes les ZAC communautaires, green center, l'aspect développement durable est confié à des spécialistes en utilisant les compétences internes de l'Agglomération d'Agen ou en faisant appel à des cabinets conseils spécialisés.

Contribution au développement durable

Le service a élaboré une charte paysagère et environnementale pour l'aménagement de la zone d'activité du Technopole Agen Garonne. Il a par ailleurs obtenu le label HQE Aménagement qui atteste du respect de plusieurs objectifs du développement durable pour l'aménagement de la zone:

- Assurer l'intégration et la cohérence avec le tissu urbain et les autres échelles du territoire
- Préserver les ressources naturelles et favoriser la qualité environnementale et sanitaire de l'aménagement
- Promouvoir une vie sociale de proximité et conforter les dynamiques économiques
- Renforcer la vocation d'éco-parc du TECHNOPOLE AGEN GARONNE

Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020

Le Créa'TAG

Créa'TAG, est un appel à projets destiné à la détection et à l'accompagnement durable de porteurs de projets innovants dans les domaines suivants :

- La gestion de la ressource en eau
- L'agriculture de précision
- La climatisation durable des villes

Appel à projet en 2019 – 10 candidatures - 5 lauréats :

- Valorisation du potentiel énergétique des dispositifs d'irrigation en Lot-et-Garonne, projet porté par Christophe BETTE
- Ecodoenergie-lavageHP nouveau concept de distribution d'eau sanitaire dans les habitations individuelles économe en eau et en énergie, projet porté par Alain VERNET



- COP'eaux ou comment, à partir de la récupération d'eaux usées ou d'eaux de pluie, créer une filière bois-énergie avec des végétaux à courte rotation, projet porté par Florian PREAULT
- INSEO, un procédé innovant de production d'énergie propre et renouvelable par la force de l'eau tout en prenant soin de la biodiversité, projet porté par François REYES
- Semer et Grandir, ou de quelle manière peut-on créer de la cohésion dans les équipes d'une entreprise, au travers d'un outil ludique « le potager d'entreprise Bio », porté par Damien LAMBERT

Les lauréats ont bénéficié d'un **accompagnement sur la période allant de juillet à décembre 2019** composé de formations professionnelles, de coachings individuels et de coachings collectifs. Une deuxième session a été lancée en 2020.



Convention de partenariat avec la chambre agriculture

Une convention de partenariat a été signée en 2019 entre l'Agglomération d'Agen et la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne.

3 actions principales :

- Le développement de l'agriculture sur l'Agglomération : Actions de développement durable
- La promotion des circuits courts : Marchés des Producteurs de Pays (MPP) et Restauration Collective
- L'emploi et la formation : Speed-dating et formation des demandeurs d'emploi

CONVENTION 2020 – OBJECTIFS

Promotion des circuits courts :

- L'intégration du système « circuits-courts » en lien avec le service événement-réceptions de la Ville et de l'Agglomération d'Agen, intéressés pour acheter directement via la Chambre d'Agriculture 47 à des producteurs pour certains événements ciblés.
- Accompagnement renforcé auprès de la cuisine centrale afin d'assurer un niveau d'approvisionnement en produits locaux servants aux restaurants scolaires, via les producteurs fermiers et la SAS l'abattoir 47.



Emploi et formation

- Poursuivre la formation et la sensibilisation des référents du PLIE à l'emploi agricole, aux situations et aux perspectives d'emplois et de débouchés qu'offre le secteur agricole.
- Préparer et dynamiser les adhérents du PLIE à la recherche d'emplois en milieu agricole.

Développement durable

- La Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne continuera l'animation sur le Bassin Versant Masse démarrée fin 2018, en rencontrant individuellement quelques propriétaires pour réaliser un état des lieux et leur proposer des aménagements.
- En 2020 et 2021, 2 autres Bassins Versants pourront être pris en compte dans cette action : les secteurs des bassins du Ministre et du Labourdasse : analyse cartographique et sensibilisation menées par la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne.

RAPPEL :

- Subventions versées en 2015, 2016, 2017, 2018 : 25 K€
- Subvention versée en 2019 : 36 350 € (dont 10 K€ pour la collecte de pneus)

C3 : Favoriser l'emploi

Service porteur :

unité Agglo Emploi

Direction

Responsable

Téléphone

Mail

Economie, Emploi et Enseignement supérieur

FRULEUX, Sabrina

05 53 98 75 45

sabrina.fruleux@agglo-agen.fr

Missions

L'existence de l'unité « Agglo Emploi » affirme la volonté de l'agglomération de s'engager durablement sur la voie de l'insertion professionnelle des actifs en situation de précarité.

Les missions déployées par ce service pour la réinsertion passent par la formation, le développement économique et le tissage d'un lien fort avec les acteurs de l'économie locale.

Contribution au développement durable

L'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle représentent un enjeu majeur qui conditionne l'équilibre social et le dynamisme du territoire de l'Agglomération d'Agen. Aussi, le service met-il en place des parcours d'insertion individualisés dans le cadre d'un Plan Local Insertion Emploi (PLIE).

Par ailleurs, en intégrant les clauses d'insertion dans ses travaux et ses marchés de service, l'Agglomération pratique la commande publique responsable et soutient l'économie Sociale et Solidaire.

Indicateurs

Nombre d'heures d'insertion

heures



Après une augmentation significative du nombre d'heures d'insertion en cohérence avec la reprise économique, 2020 a connu un fléchissement du principalement à l'épidémie de COVID qui a touché bon nombre de secteurs d'activité.



Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Nombre d'offres emploi pourvues	nb					
Nombre offres emploi récoltées auprès des entreprises	nb					89,00
Nb de bénéficiaires heures d'insertion	nb		139,00	172,00		183,00
Nombre de personnes suivies accompagnement emploi (PLIE)	nb		612,00	572,00		531,00

Renouvellement de la convention avec l'association Coup de pouce-services pour l'année 2020

L'Agglomération d'Agen, pour faire face à ses besoins en personnel lors d'un surcroît d'activité ou lors de congés maladie ou autres de ses agents, fait appel à un prestataire extérieur. Dans sa volonté de prise en compte des objectifs du développement durable et notamment dans sa dimension sociale, il est envisagé d'avoir recours aux services d'associations intermédiaires.

Objectif : soutenir l'activité de l'association qui consiste à réinsérer des personnes par l'activité économique. Ceci afin d'assurer des remplacements de congés maladie ou autres, ou en cas de surcroûts d'activités suite à des manifestations et animations dans divers domaines d'activités.

Missions confiées aux salariés de l'association :

- Déménagements de bureaux,
- Parcs, jardins et espaces naturels,
- Collecte et propreté,

- Hydraulique (entretien des cours d'eau et berges)
- Centres techniques (entretien des locaux-garderie-cantine, fêtes...),
- Communication
- Hygiène et santé (marché aux bestiaux),
- Service des sports,
- Surveillance et présence à la sortie des établissements scolaires,
- Autres : accueil, logistique sur divers événements communautaires et culturels.

2020 : 2 300 heures de travail pour un budget de 50 k€



Conventions de partenariat pour l'insertion professionnelle

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agenais qui accompagne un public éloigné de l'emploi, met en œuvre des parcours d'insertion pour ses participants. Ces parcours comportent différentes étapes telles que la mobilisation, la construction de projets professionnels, le placement à l'emploi, le suivi dans l'emploi, ...

Afin de renforcer les parcours d'insertion des participants, le PLIE souhaite s'appuyer sur des mises en situation de travail qui constituent :

- Un outil déterminant pour une insertion professionnelle durable (confrontation des participants aux réalités des projets explorés),
- Une source d'enrichissement des parcours.

Ainsi, le PLIE a développé un fort partenariat avec des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) de l'Agenais qui concourent à l'insertion professionnelle sur le territoire à savoir AGEN NERAC ENTREPRISE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION (ANETTI), entreprise de travail temporaire d'insertion et Ménage services Professionnels et Ménage services Particuliers, entreprises d'insertion.

Cette action va permettre aux participants :

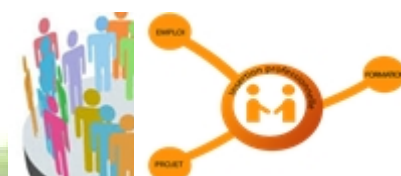
- De valider ou acquérir des compétences professionnelles : en situation professionnelle les participants arrivent à développer de nouvelles compétences et/ou à renforcer celles qui seraient partiellement acquises ;
- De valider un projet professionnel dans la confrontation directe avec une situation professionnelle ;
- D'établir ou de rétablir un contact avec le milieu professionnel.

- D'établir ou de rétablir un contact avec le milieu professionnel.

L'Agglomération d'Agen porte une opération, intitulée «Renforcer le parcours par des étapes d'immersion en entreprise» cofinancée dans le cadre du Programme Opérationnel National (PON) FSE pour l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020.

L'Agglomération d'Agen s'est engagée à mobiliser 0.1 ETP, pour assurer le suivi de ces conventions, au travers des missions suivantes :

- Identification des postes disponibles au sein de leurs réseaux d'entreprises et de structures d'insertion ;
- Négociation des conventions entre le PLIE et les employeurs et la mise en place des pièces justificatives nécessaires au suivi administratif ;
- Lien avec les employeurs une fois que les participants sont en emploi et remontée de toute information susceptible de soutenir les référents dans leurs démarches d'accompagnement ;
- Rassemblement des pièces justificatives au fur et à mesure du déroulement du projet et assurer la réalisation et le suivi du bilan d'exécution de l'opération.



C4 : Développer la mixité sociale et la solidarité

Service porteur :

Direction

Direction de la solidarité et de l'action sociale

Responsable

LABONNE, Alexia

Action sociale

Téléphone

05 53 66 12 56

Mail

alexia.labonne@agen.fr

Missions

Les nombreuses actions menées par la Direction de la Solidarité et de l'Action Sociale montrent une volonté forte de créer un territoire profondément solidaire. Quel que soit le projet impulsé, le citoyen est placé au cœur des réflexions et la principale préoccupation des services concernés est de renforcer le lien social et la solidarité entre habitants, entre générations au sein du territoire.

Contribution au développement durable

Les services contribuent à :

1 - Favoriser l'accès à un logement décent pour les populations les plus vulnérables en injectant les moyens financiers nécessaires :

- * à la réhabilitation du parc de logements existants qu'il soit privé ou public,
- * au développement d'une nouvelle offre locative à loyers maîtrisés et économes en énergie,
- * à l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage,
- * au logement étudiant.

2 - Créer des maisons de santé pluridisciplinaires pour lutter contre la désertification médicale, permettre l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire et proposer des actions préventives

3 - Accompagner financièrement les associations et les communes qui œuvrent sur les quartiers et qui ont une vocation solidaire

4 - Lutter contre la précarité énergétique en incitant les propriétaires à réaliser des travaux d'isolation, à installer des équipements de chauffage performants

Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Part de logements sociaux	%	☀	16,00			
Fréquentation Personnes Mobilité Réduites (PMR)	voyageurs	☀	9 325,00	9 918,00	10 774,00	
Nombre de titres sociaux	nb	☀	4 155,00	4 141,00	4 641,00	

Contrat Local de Santé de l'Agglomération d'Agen

Le contrat local de santé deuxième génération (CLS II) de l'Agglomération d'Agen a été signé le 3/12/2019. Ce CLS est réalisé sur le territoire de l'Agglomération d'Agen pour la période 2019-2024. Ce contrat est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé (ARS) et l'Agglomération d'Agen pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Afin de définir des actions, une analyse du territoire est réalisée selon les indicateurs suivants :

- La population en termes d'effectifs, d'évolution mais également de structure par âge
- La jeunesse – éducation en termes de santé, les liens sont solidement établis entre comportements et recours aux soins, et scolarité, formation et insertion professionnelle
- Les personnes vulnérables (personnes âgées / handicapées)
- Les ressources économiques et emploi selon l'étude du niveau de vie au travers des indicateurs d'emploi, de revenu et de précarité
- Le cadre et milieux de vie regroupent aussi bien l'environnement physique (air, bruit, logement...) que l'environnement social des individus (voisinage, culture, emploi...).
- L'état de santé au travers d'indicateurs relatifs à la mortalité et aux maladies chroniques, à travers le dispositif des affections de longue durée (ALD).
- Les professionnels de santé
- Le recours aux soins conditionné par la situation sociale des personnes

Les caractéristiques du territoire :

- Un territoire plus attractif que l'ensemble départemental.
- Le vieillissement démographique est plus marqué qu'en France.
- La vulnérabilité des retraités se situe dans les mêmes proportions qu'à l'échelle nationale. La part de bénéficiaires du minimum vieillesse est cependant plus marquée.
- La population bénéficie de conditions générales d'emploi et de revenu comparables aux valeurs nationales, y compris pour les jeunes, mais la précarité est marquée sur ce territoire.
- Les conditions environnementales relatives aux émissions de polluants et aux sites et sols pollués sont défavorables.



- L'état de santé mesuré par la mortalité et les affections de longue durée ne présente pas d'écart aux valeurs moyennes nationales.
- Les indicateurs de santé sexuelle (IVG et fécondité des jeunes) se situent au-dessus des valeurs moyennes, ainsi que les indicateurs de santé des nouveau-nés (prématurité et poids de naissance).
- La plupart des professions médicales et paramédicales sont bien représentées sur le territoire mais le vieillissement des professionnels est marqué.
- Le recours aux services d'urgence est important.

Quatre axes ont été définis avec des objectifs stratégiques associés collectivement:

Axe 1 : Faciliter l'accès aux soins et les parcours de santé

- Maintenir les conditions favorables à l'installation et au maintien des professionnels de santé
- Favoriser l'accès aux soins
- Développer la coordination des acteurs en santé mentale sur l'agglomération
- Développer les pratiques innovantes

Axe 2 : Coordonner et développer les actions de prévention pour la santé

- Améliorer le taux de recours au dépistage des cancers
- Développer et coordonner les actions de lutte contre les conduites addictives
- Sensibiliser aux enjeux de la vaccination et améliorer la couverture vaccinale

Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé

- Promouvoir les politiques et les aménagements favorisant la nutrition
- Améliorer la qualité de l'air et l'environnement
- Favoriser l'intégration de la santé dans les politiques publiques

Axe 4 : Développer une communication adaptée en terme de santé

- Promouvoir l'interaction entre les professionnels
- Promouvoir le territoire
- Adapter les stratégies de communication



C5 : Repenser la mobilité à l'échelle de l'agglomération

Service porteur :

Transport, Mobilité et accessibilité

Direction
Responsable

**Direction de l'eau et du contrôle des DSP
COSTES, Sonia**

Téléphone
Mail

05 53 48 17 33
sonia.costes@agglo-agen.fr

Missions

L'Agglomération Agenaise compte aujourd'hui 31 communes ; cette nouvelle configuration justifie de revoir la mobilité et de l'adapter à ce nouveau territoire.

L'objectif reste une mobilité durable c'est à dire proposer une alternative à l'usage de la voiture en zone urbaine comme en zone rurale, accessible à tous et respectueuse de l'environnement.

Contribution au développement durable

Le service suit les indicateurs de performance du réseau de transport urbain. Il dimensionne au mieux son réseau, entretient son parc de bus, investit dans des véhicules performants, pour développer la part modale du transport en commun dans les déplacements.

En parallèle, il cherche à promouvoir la pratique du vélo sur le territoire par la création d'une offre de service, l'élaboration d'un schéma vélo et la création de pistes cyclables.

Toutes ces actions contribuent à réduire l'utilisation de la voiture dans les transports et à diminuer les émissions des Gaz à Effet de Serre.

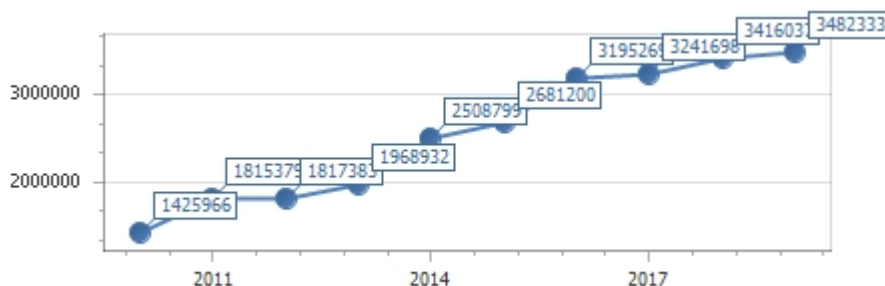
Indicateurs

Nombre de voyages réalisés en transports en commun

voyageurs



Le nombre de voyages effectués en transports en communs ne cesse d'augmenter. Des actions ont été mises en oeuvre pour enrichir l'offre de mobilité (vélos en libre service, co voiturage, application information voyageur ..).



Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Part modale vélo	%		2,38			
Part modale Transports en commun	%		3,01			
Nombre total de titres vendus	nb		267 229,00	289 616,00	305 104,00	
Nombre de places covoiturage	nb		131,00	131,00	131,00	

Application information voyageur

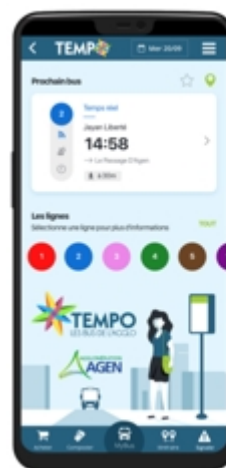
Le réseau de transport de l'Agglomération d'Agen s'est doté le 01/07/2020 d'une application mobile permettant aux usagers de connaître les horaires des bus sur tous les arrêts du réseau. Ces horaires peuvent être mis à jour en temps réel grâce à la géolocalisation. Cette même géolocalisation permet de guider le voyageur jusqu'à l'arrêt le plus proche de lui. Il est aussi possible de calculer l'itinéraire en transport le plus rapide pour se rendre en ville ou de prévenir les utilisateurs en cas de perturbation, retard ou dégradation.

Kéolis, exploitant du réseau Tempo, a équipé tous ses bus d'un Système d'aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs. Ainsi, tous les bus en activité pourront être suivis en temps réel par l'entreprise mais aussi par les usagers via la nouvelle application ou le site internet.



Billettique : valideur des titres de transport

Une billettique a également été mise en place permettant aux usagers de valider leur titre de transport directement sur un boîtier à l'avant du bus ou en scannant les QR Code présent à l'intérieur et à l'extérieur du bus avec son smartphone. Grâce aux données que récupère Kéolis, l'entreprise pourra adapter la desserte des lignes en fonction de leur fréquentation.



Application information voyageurs

Stations vélos libre-service et appllication de co-voiturage

Dans le cadre de la Délégation de Services Public du Transport, l'Agglomération d'Agen et Keolis Agen (exploitant de son réseau Tempo) ont mis en œuvre en 2020 un réseau de vélo libre-service.

Une vingtaine de vélos électriques disposant de 20 km d'autonomie sont disponibles à partir de 2 stations : Gare (sur le parvis) et Campus Michel Serres (sur le parking de la piscine Aquasud).

Pour louer un vélo, le smartphone est le canal recommandé. Cela permet de visualiser les vélos ainsi que les stations sur une carte et de gérer directement sur son téléphone l'intégralité des fonctionnalités (gestions du compte, facturation, etc...).

Pour satisfaire d'autres usagers, deux autres canaux de location sont disponibles : SMS et Carte bleue sans contact.



Station vélos libre-service devant la gare

Tempo s'est associé avec Ciligo pour proposer un service de covoiturage.

Ciligo est la première plateforme collaborative de covoiturage de proximité en zone rurale. Cette solution est dédiée prioritairement aux actifs mais d'autres usagers peuvent en bénéficier.



D1 : Gérer les bâtiments publics de l'administration commune durablement

Service porteur :

Bâtiments

Direction
Responsable

Direction des services techniques
PECHAUD, Guillaume

Téléphone
Mail

05 53 69 47 42
guillaume.pechaud@agen.fr

Missions

L'Agglomération d'Agen est responsable de la gestion des équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire. Jusqu'à ce jour cela concernait le Centre Aquasud, le parc de Passeligne, le site de Trotte Lapin, et 8 gymnases de pratique sportive en salle dont le COJC (Centre Omnisports Jacques Clouché). Avec la mutualisation avec la ville d'Agen, le stadium, le Skate Parc et la future maison du vélo ont enrichi ce patrimoine à partir de 2015.

Contribution au développement durable

A travers l'entretien raisonné de ces structures et l'accueil qu'elles offrent, l'Agglomération d'Agen souhaite développer l'épanouissement de chacun à travers le sport pour tous. Elle veille par ailleurs à sans cesse améliorer la performance énergétique de ses bâtiments pour limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre, et économiser l'énergie, en s'inscrivant ainsi dans les objectifs chiffrés de son PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial).

Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Part de bâtiments de classe A ou B selon DPE pour l'énergie	%		12,00	15,00	12,00	24,00
Achat d'électricité renouvelable	%					
Part de bâtiments de classe A ou B selon DPE pour les GES	%		61,00	58,00	67,00	76,00
Production d'électricité renouvelable	%					

Projet de construction d'un Réseau de Chaleur Urbain (RCU)

L'Agglomération d'Agen est compétente, conformément à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et plus particulièrement en matière d'actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Dans le cadre de son Plan Climat et plus particulièrement de son objectif de diminution de la vulnérabilité énergétique et climatique de son territoire, l'Agglomération d'Agen s'est prononcée pour la réalisation et la gestion sous forme de délégation de service publique d'un réseau de chaleur sur le secteur d'Agen-Sud. Il sera alimenté par une Unité de valorisation énergétique permettant de chauffer plusieurs bâtiments grâce à la combustion des ordures ménagères par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations isolées.

Ce réseau serait alimenté par l'UVE via un échangeur de 6MW et par une chaufferie au biogaz d'une puissance de 16MW.



Caractéristiques techniques:

- Longueur du réseau: **13,5 Km**
- Puissance installée: 6 MW via l'UVE et 16 MW via chaufferie gaz en appoint/secours
- Energie fournie: 42 000 MWh (24 000 MWh au RCU et 18 000 MWh à ATEMAX)
- Taux renouvelable/récupération : 80%

Clientèle desservie: **3 000 équivalents habitants (65 % Public, 35% privé dont clinique)**

Il desservira l'équivalent de 3.000 logements via un réseau d'une longueur de 13,5km et assurera la livraison de 26.000MWh annuellement. La préfecture, le Conseil Départemental, Aquasud, le siège régional du Crédit Agricole, l'ENAP, la clinique d'Agen comptent parmi les futurs gros abonnés du réseau. Les avantages pour les bâtiments raccordés sont notamment les suivants :

- Stabilité de la facture énergétique grâce à l'utilisation d'une énergie de récupération ;
- Utilisation des énergies renouvelables et de récupération à hauteur de 100%.

Le Conseil d'Agglomération du 05 Décembre 2019 a décidé d'approuver le choix d'une concession de service public pour la gestion du Réseau de Chaleur Urbain et d'autoriser le lancement de la procédure.

D2 : Rendre les services accessibles

Service porteur :

Transport, Mobilité et accessibilité

Direction
Responsable

Direction de l'eau et du contrôle des DSP
GAYART, Virginie

Téléphone
Mail

05 53 48 98 32
virginie.gayart@agglo-agen.fr

Missions

L'Accessibilité a pour objectif de faciliter à tous l'accès aux bâtiments publics, à la voirie et aux transports en commun. Les personnes considérées, sont les Personnes à Mobilité Réduite, c'est-à-dire à la fois les personnes handicapées et celles dites en "situation de handicap" (femmes enceintes, malvoyants, personnes âgées, poussettes...). Le but de l'Agglomération d'Agen est d'améliorer les conditions de vie de ces personnes, de faciliter l'accès aux services et d'adapter la communication (accueil physique, téléphonique...). Il est nécessaire de raisonner en termes de cheminement sans rupture, du lieu d'habitation jusqu'à l'établissement public.

Contribution au développement durable

Favoriser l'accessibilité des transports, de la voirie, des espaces publics, des logements et des bâtiments publics, c'est permettre aux personnes en situation de handicap de participer à la vie sociale et culturelle et à des activités économiques. C'est développer une qualité d'usage de la ville pour tous. C'est également anticiper sur les défis démographiques à venir de notre société vieillissante.

Améliorer l'accessibilité des transports urbains, c'est contribuer à une meilleure rentabilité des services, à une réduction des consommations d'énergie fossile et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout autant que faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Accroître l'offre de logements adaptés, c'est permettre le maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées.

Indicateurs

Part de bâtiments communautaires accessibles

%



Le patrimoine de la collectivité évolue dans le temps (achats, ventes, cessions ...). De plus, depuis 2020, ne sont qualifiés d'accessibles que les bâtis qui le sont totalement. C'est pour ces deux raisons que nous observons une baisse du taux d'accessibilité des bâtiments communautaires. Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installation Ouverte au Public (IOP) a été établi par l'Agglomération d'Agen et approuvé en conseil en décembre 2016.



Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Part de bâtiments communaux accessibles	%					11,25

Mise en accessibilité des bus de transports en commun

Mise aux normes des réseaux de transport : l'accessibilité des personnes.

Les règles d'exploitation relatives à l'accessibilité des véhicules de transport en commun sont fixées par l'annexe 11 de l'arrêté du 3 mai 2007.

A compter de Septembre 2019, l'Agglomération d'Agen a demandé à son délégataire de mettre en conformité son parc de bus et de former ses chauffeurs et son personnel d'accueil à l'accueil du public en situation de handicap.



Concrètement, qu'implique cette mise aux normes ?

Cette mise aux normes doit permettre aux personnes fragiles (seniors, femmes enceintes, personnes illettrées), à mobilité réduite ou atteintes d'un handicap, d'utiliser les transports en commun. En ce sens, les informations concernant la destination, de même que les messages importants, doivent être fournis à la fois sous forme sonore et visuelle.

Quelles sont les principales dispositions :

- Les trois girouettes réglementaires : frontale, latérale et arrière.

- L'affichage de la destination : la destination est indiquée sur un panneau ou une girouette éclairée en permanence.
- Le plan des lignes : Les plans de ligne ont des inscriptions contrastées et doivent indiquer les correspondances avec les autres modes de transport. Les informations fournies doivent être perceptibles et compréhensibles par l'ensemble des voyageurs
- Le contraste et les reflets de l'affichage : La couleur des inscriptions doit être contrastée par rapport au fond. Les vitres d'affichages électroniques ne doivent en aucun cas présenter des reflets.
- Signalement du nom des arrêts : Le nom du prochain arrêt et messages de service (perturbations, ...) doivent être fournis sous forme sonore, mais aussi visuelle pour permettre au voyageur d'anticiper sa descente.
- Les informations sonores : Les informations sonores extérieures doivent être délivrées près de la porte avant. Elle est déclenchée aux arrêts à chaque ouverture de porte. L'ouverture et la fermeture des portes doivent être signalées par un dispositif sonore.



Formation du personnel accueillant du public en situation de handicap

En France, **12 millions de personnes sont touchées par un handicap**, soit 1 personne sur 5. Ce sont autant d'individus qui ont besoin, au quotidien, de bénéficier d'un ensemble de prestations de services et de loisirs.

L'accueil est un élément important de l'accessibilité où la qualité doit être un objectif prioritaire pour chaque agent au contact de personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Pour répondre à leurs attentes et leur faciliter la vie, **il est essentiel de connaître les bons gestes pour accueillir les personnes en situation de handicap**, quelle que soit leur déficience.

Aussi, l'Agglomération d'Agen a amorcé en 2020 :

- La sensibilisation des agents d'accueil aux situations de handicap du public,
- La formation des agents des sites sportifs,
- La concertation des associations représentant les personnes handicapées dans le cadre de certains projets d'aménagement,
- La sensibilisation de nos communicants à la méthode FALC (Facile A Lire et à Comprendre).



D3 : Sensibiliser la population au développement durable

Service porteur :

Direction de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Direction

Responsable

GAY, Muriel

Téléphone

05 53 69 48 90

Mail

muriel.gay@agen.fr

Missions

Trotte-Lapin est un site de découverte et de sensibilisation à l'environnement ouvert toute l'année au public et intégré depuis le 1er janvier 2013 au patrimoine de l'Agglomération d'Agen...

Tous les curieux de nature sont invités à venir arpenter ses sentiers où se croisent une mosaïque de milieux naturels : forêt, prairies, ruisseau, ancienne carrière et son corps de ferme du XIX^{ème} siècle avec ses chênes centenaires !

Trotte Lapin établit des partenariats avec de nombreuses associations : l'association Au Fil des Séounes, la Fédération Départementale des chasseurs de Lot et Garonne, l'association Cultivons une Terre Vivante, la Ligue Pour la Protection des Oiseaux, Florence Gantier pour des ateliers de récupération artistique...

Contribution au développement durable

Anticiper l'avenir et faire du développement durable une perspective partagée par le plus grand nombre, nécessite de proposer des projets et actions favorisant l'adhésion et la participation des citoyens, permettant l'évolution des modes de vie, les changements en profondeur des comportements et modes d'action ainsi que la transformation des repères culturels de toutes les composantes de la société.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) vise à former des citoyens conscients, responsables, respectueux des hommes et de l'environnement.

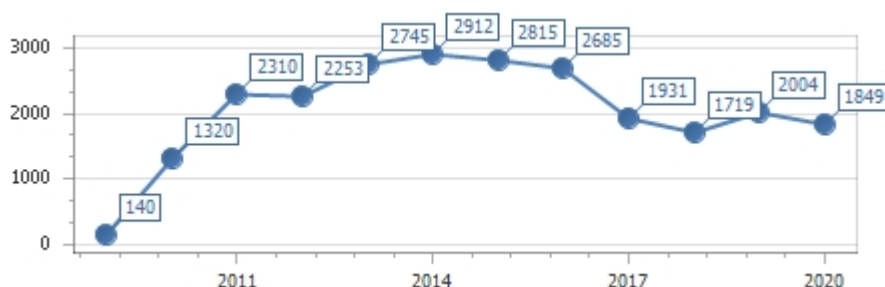
Indicateurs

Nombre de jeunes accueillis sur le site de Trotte Lapin

nb



Ce site est dédié à l'éducation à l'environnement. Le but des activités proposées est de faire vivre le site toute l'année en proposant des animations familles en suivant les saisons. En 2020, l'épidémie de COVID a légèrement impacté la fréquentation du site.



Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes présentes à la rentrée nature	nb		1 152,00	1 012,00	822,00	575,00

Le festival international écologie à Agen

L'Agglomération d'Agen a attribué à l'association Garonne durable une subvention de 25 000 € pour l'organisation du festival international de l'écologie d'Agen (première édition) initialement prévu les 16 et 17 mai 2020 mais qui a été reporté pour raison de crise sanitaire.

Le Garonne Éco-Festival a pour objectif de sensibiliser un public le plus large possible aux questions liées à l'environnement, à la biodiversité, à la transition énergétique et aux conséquences du changement climatique. Il a pour ambition de fournir à chacun la capacité d'agir individuellement, mais également de favoriser, à tous les niveaux, des pratiques plus respectueuses de l'environnement et des humains.

Sur un weekend, des tables rondes devaient être organisées sur des thèmes variés, généralistes ou plus pointus, l'objectif étant de croiser les connaissances et les points de vues d'experts dans des domaines variés (acteurs économiques, agriculteurs, scientifiques, artistes, explorateurs, ...) afin de trouver des solutions communes face aux défis environnementaux qui se profilent.

Des ateliers pratiques, à destination de toutes les générations, devaient être également proposés. Sans oublier les concerts, les expositions, les projections de films.

Cette première année, c'est le thème de l'eau qui avait été choisi, et d'autres thématiques pour les années à venir !

Des moyens de réduire au maximum l'impact environnemental de ce festival avaient été réfléchis tels que des toilettes sèches, restauration bio et locale, volonté de générer le moins de déchets possible, utilisation d'énergies renouvelables, mise en valeur des déplacements les plus respectueux de l'environnement (vélo, transports en commun ...), affiches imprimées sur du papier recyclé avec des encres végétales ... mais aussi des aménagements pour les personnes qui en auraient besoin (traduction en langue des signes, accessibilité, ...).



Le chèque vélo

Pour favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement, l'Agglomération d'Agen a mis en place un dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique.

Pourquoi opter pour un vélo électrique ?

- C'est bon pour la planète : baisse de la consommation d'énergie fossile, baisse des émissions de gaz à effet de serre et la pollution
- C'est bon pour le territoire : réduction de la circulation et des nuisances sonores
- C'est bon pour la santé
- C'est bon pour le portefeuille des Agenais
- C'est bon pour la sécurité : notamment aux abords des écoles

Ce dispositif :

- s'adressait aux personnes qui résident sur le territoire de l'Agglomération d'Agen,
- permettait de financer l'achat d'un VAE neuf à usage personnel pour les déplacements quotidiens et dans la limite de 2 VAE par foyer,
- à hauteur de 35% du montant HT, plafonné à 200 € par VAE, dans la limite de l'enveloppe allouée à cette action (80 K€).

En 2019, ce sont 354 achats de VAE qui ont été subventionnés pour un total de 70 090 € d'aide financière.

Cette opération a été subventionnée à hauteur de 33 189 €, soit 47%, dans le cadre du financement Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Les retombées économiques ont été de 683 731.09 € dont 622 147.76 € (91%) chez les revendeurs locaux.

L'Agglomération d'Agen a renouvelé le dispositif sur 2020 (188 achats subventionnés pour une enveloppe de 37.6k€).



D4 : Prendre en compte tous les âges

Service porteur :

Développement Durable

Direction
Responsable

Direction de l'eau et du contrôle des DSP
CARRE GAILLE, Arnaud

Téléphone
Mail

05 53 48 98 31
arnaud.carre-gaille@agglo-agen.fr

Missions

Lorsqu'en 2004 le « service enfance et jeunesse » a vu le jour au sein l'ex-Communauté des Communes du Canton de Laplume en Bruilhois, l'objectif était de développer l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes pour contribuer, notamment à rendre le territoire attractif pour les jeunes familles. Lors de la fusion entre les deux intercommunalités et la naissance de la nouvelle Agglomération d'Agen, les élus ont fait le choix d'adopter la compétence enfance et jeunesse comme une nouvelle compétence sectorielle.

L'Agglomération d'Agen assure la Compétence Enseignement Supérieur et Recherche et intervient à ce titre sur le champ des formations POST-BAC présentes sur son territoire. Cette offre de formation est étendue à toutes les filières : littéraire, scientifique, technologique et des campus de proximité. On observe un taux de réussite égal ou supérieur aux grandes Villes Universitaires de par un environnement pédagogique privilégié avec des enseignants accessibles et des équipements de qualité.

Contribution au développement durable

L'optique affichée des crèches et des centres de loisir est de former de futurs citoyens. La démarche est globale, met en valeur la responsabilisation des directeurs de structures, très engagés dans le développement durable. Il existe une transversalité effective entre les structures et une recherche permanente d'actions en tant qu'acteur du territoire : circuit court (achat local), actions intergénérationnelles, découverte de la biodiversité, généralisation de tous les éco-gestes.

Quant à l'enseignement supérieur il fait l'objet d'un programme d'actions visant à favoriser la vie des étudiants sur l'agglomération : logements, activités, engagements citoyens.

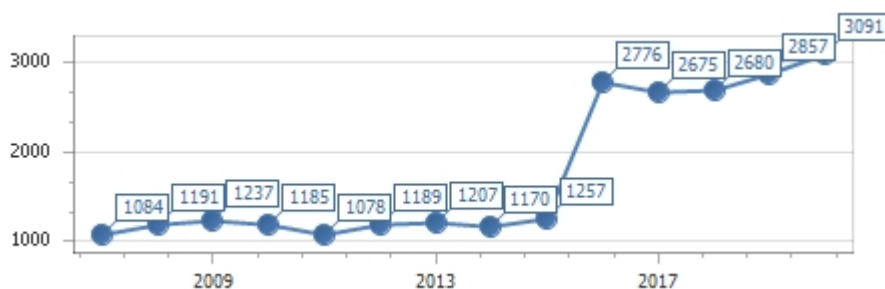
Indicateurs

Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur

nb



Les effectifs des étudiants dans l'enseignement supérieur ont augmenté significativement en 2016 car tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur proposant des formations post bac de type BTS, école de commerce ..(pas que ceux en université) ont été comptabilisés. La tendance à la hausse des effectifs permet de souligner l'attractivité du territoire dans ce domaine.



Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Fréquentation lignes scolaires	voyageurs		561 167,00	536 687,00	539 473,00	
Nombre de titres vendus aux jeunes, scolaires et étudiants			5 109,00	5 229,00	5 132,00	

Infosup Agen : le salon des formations après Bac

L'enseignement supérieur pour les étudiants et lycéens.

C'est un événement majeur pour les lycéens et étudiants de Lot-et-Garonne, le salon Infosup Agen est là pour les aider dans leur orientation : choix d'études et de formations, des débouchés et des métiers, rencontres avec les professionnels de l'orientation...

Infosup Agen est ouvert à tous, l'organisation prend en charge le transport en bus de l'ensemble des élèves de Première et de Terminale du Lot-et-Garonne.

5 700 lycéens de première et terminale de tout le département et du Gers étaient attendus pour la session 2020.

L'Agglomération d'Agen a octroyé une subvention de 39 k€ pour l'organisation du salon INFOSUP des 16 et 17 janvier 2020 :

- 20 k€ pour le transport des lycéens
- 19 k€ pour le salon



Convention triennale relative aux implantations de l'université de bordeaux et de bordeaux - Montaigne

L'Université de Bordeaux est née au 1er janvier 2014 de la fusion entre l'Université de Bordeaux 1, l'Université de Bordeaux 2, et l'Université de Bordeaux 4.

Seule l'Université de Bordeaux 3 est restée indépendante et s'appelle depuis Bordeaux- Montaigne.

Ainsi, le site universitaire d'Agen est composé de plusieurs campus désormais rattachés à l'Université de Bordeaux et à l'Université de Bordeaux-Montaigne :

- Le Centre Universitaire du Pin
- Le site Michel Serres
- L'antenne d'Agen de l'INSPE d'Aquitaine, qui depuis la rentrée de septembre 2017 est installée sur le site Michel Serres, à proximité du DUSA dans les locaux précédemment occupés par l'INDL.

L'Agglomération d'Agen, le Département du Lot-et-Garonne et les deux universités, entendent inscrire leur collaboration dans les perspectives définies à travers le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de l'Agenais et de Lot-et-Garonne et renforcer l'ancrage territorial des formations.

Cette convention est assortie d'objectifs à réaliser par l'Université de Bordeaux et qui conditionneront le versement de la totalité de la subvention votée par les deux collectivités locales.

Les objectifs visent à :

- Renforcer la présence de l'Université de Bordeaux sur Agen, par une offre de formation nouvelle et complémentaire à l'existant.
- Développer le numérique comme outil pédagogique.
- Faciliter l'accès à l'international pour les étudiants agenais.
- Offrir un véritable service de santé aux étudiants agenais.
- Permettre à l'université de Bordeaux de devenir un véritable acteur du développement économique.

En 2019, la subvention versée par l'Agglomération d'Agen était de 675 267 €.



E1 : Collecter les déchets

Service porteur :

Collecte et propreté

Direction
Responsable

**Direction des services techniques
PIQUET, Eric**

Téléphone
Mail

05 53 48 23 92
eric.piquet@agglo-agen.fr

Missions

Acteur public engagé dans la transition environnementale, l'Agglomération d'Agen assure la collecte, le traitement et la valorisation des 65 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire.

L'organisation du service public (flux collecté, fréquences, déchèteries, type de valorisation, modes de traitement, etc.) est fixée et réalisée par l'Agglomération d'Agen qui se traduit au travers des missions suivantes :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Prévention et sensibilisation en faveur de la réduction, du tri et du recyclage
- Engagement pour une économie circulaire et répondant aux fondamentaux du développement durable

Contribution au développement durable

L'Agglomération d'Agen poursuit sa volonté d'homogénéiser et d'optimiser les services rendus en terme de collecte de déchets sur l'ensemble du territoire et d'y adapter son organisation. Cela se caractérise notamment par de nouvelles fréquences de collecte, la conteneurisation, densification des points d'apport volontaire et l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

L'Agglomération d'Agen continue de s'inscrire pleinement dans ce changement de cap en mettant un accent fort sur la prévention et la réduction des déchets et en accentuant son action dans des démarches d'économie circulaire.

La mise en œuvre de cette politique et la qualité de service se traduisent au travers des principes suivants : Trier / Collecter / Réduire / Valoriser / Sensibiliser / Innover.

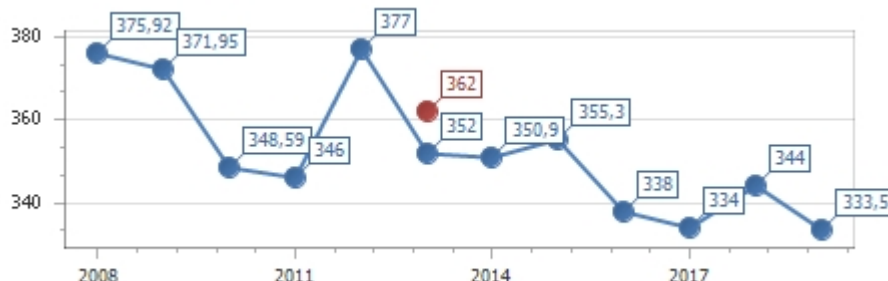
Indicateurs

Quantité d'ordures ménagères et assimilés (poubelles grises, jaunes et bleues + verre)

kg/hab.an



Malgré un léger rebond en 2018, 2019 confirme la légère tendance à la baisse de cet indicateur mais elle semble également amorcer un plateau. Les nouvelles orientations et actions menées par le service devraient porter leurs fruits sur les années à venir.



Indicateur(s) supplémentaire(s)	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Quantité d'emballages collecté par habitant (CS)	kg/hab.an		28,00	29,00	31,50	
Quantité totale d'ordure ménagère produite par habitant	kg/hab.an		647,00	660,00	586,00	
Quantité de verre collecté par habitant	kg/hab.an		27,00	28,00	26,00	

Expérimentations Emmaüs et AFDAS

L'Agglomération d'Agen assure depuis le 30 avril 2013 la compétence « *Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés* » sur le territoire de ses 31 communes.

Conformément au plan ministériel et régional, l'Agglomération d'Agen s'inscrit dans un objectif de "*limiter la production des déchets*".

L'Agglomération d'Agen a décidé de favoriser le réemploi par le biais d'une collecte préservante au niveau de la collecte des encombrants (en pied d'immeubles ou à domicile) et des apports en déchèteries.

Le réemploi a ainsi un impact économique, social et environnemental car il permet de :

- contribuer au prolongement de la durée de vie des produits
- participer à l'économie circulaire
- favoriser la réduction de la production des déchets
- lutter contre le gaspillage.

C'est dans ce cadre que l'Agglomération d'Agen a mis en place une expérimentation avec deux acteurs locaux bien implantés : Emmaüs 47 et AFDAS-DPM.



Donner à des associations et participer au réemploi font des usagers des éco-citoyens responsables et solidaires :

- En aidant à la création d'emplois locaux dans le milieu associatif
- En participant à la réduction des déchets tout en préservant les ressources naturelles (je prolonge la vie de mon objet, je n'en crée pas de nouveau)

Sont concernés par cette démarche les déchets tels que les appareils électroménagers, équipements électriques et électroniques et les mobiliers d'intérieur ou d'extérieur

Ont ainsi été mises en place afin de favoriser le réemploi :

- La collecte à domicile des encombrants désormais réalisée par Emmaüs 47 sur chaque commune de l'Agglomération d'Agen.
- La collecte en déchèterie réalisée par l'AFDAS-DPM



Définition de la politique publique de gestion des déchets et contrats de service

Un « contrat de service » 2020-2026 tripartite :



Démarche engagée :

- Octobre 2020 : Discussion libre avec VP, directeurs et acteurs principaux – recueil des attentes
- Novembre-Décembre 2020 : Séminaire d'acculturation – temps de réflexion – séminaire de décision

- Janvier 2021 : Formalisation d'un document partagé de « Contrat de Service » à mettre en œuvre opérationnellement

Des objectifs réglementaires toujours plus ambitieux, des usagers en attente d'évolution de service, des synergies inexploitées, des contraintes fortes :



Un précédent mandat avec de nombreuses études n'ayant pas abouties sur des décisions.

L'ensemble de ces éléments concourent à faire émerger ensemble une feuille de route déclinant la politique déchets d'Agen Agglomération du nouveau mandat.

XA1 : Limiter la consommation d'énergie

Service porteur :

Transport, Mobilité et accessibilité

Direction
Responsable

**Direction de l'eau et du contrôle des DSP
COSTES, Sonia**

Téléphone
Mail

05 53 48 17 33
sonia.costes@agglo-agen.fr

Description

La limitation de la consommation d'énergie dans l'Agglomération concerne surtout l'informatique, le chauffage et les déplacements. Le chauffage des bâtiments administratifs est géré par le service bâtiment avec le même soin que les gymnases, toutefois les agents peuvent agir sur les consommations grâce à leur comportement vertueux.

Actions

Le télétravail

En 2020, la pandémie a bouleversé les modes d'organisation dans les entreprises et les collectivités. Des millions de salariés ont basculé dans l'urgence en télétravail pour endiguer la propagation du Covid-19. Cette épidémie a permis d'accélérer, de généraliser et de normaliser cette pratique qui était jusqu'alors exceptionnelle.

Le télétravail évite de nombreux déplacements, il offre donc un potentiel considérable de réduction de la mobilité avec des effets favorables sur la congestion du trafic et sur les émissions de gaz à effet de serre et polluants, il améliore ainsi la qualité de vie et de l'air.

Les trajets journaliers augmentent les dépenses, mais ils engendrent aussi du stress et de la fatigue. Le télétravailleur fait donc des économies et dispose de plus de temps pour faire d'autres tâches quotidiennes comme le fait de s'occuper de ses enfants.

Ces réflexions et analyse ont également eu lieu au sein de l'Agglomération d'Agen qui avait jusqu'à présent un dispositif de télétravail réservé à l'encadrement (directeur/ chef de service) ou cas exceptionnel à raison de 10 jours maximum de télétravail par an. L'Agglomération d'Agen travaille avec les partenaires sociaux sur une mise en œuvre dès 2021 d'un télétravail plus souple au travers de la Gestion du Temps et des Absences, accessible à tous les agents (pour lesquels le poste le permet) sur la base du volontariat, sur des périodes beaucoup plus importantes (3 jours maxi / semaine) et sur la base du volontariat. La collectivité a recensé à ce jour 280 postes éligibles au télétravail. En Novembre 2020, 186 agents ont télétravaillé en moyenne 2.6 jours.



XC2 : Favoriser la solidarité

Service porteur :

Direction des Relations humaines

Direction

Responsable

MONNERET, Lionnel

Téléphone

05 53 69 68 84

Mail

lionnel.monneret@agglo-agen.fr

Description

Plusieurs actions portées par l'Agglomération d'Agen concourent à favoriser la solidarité, envers les travailleurs handicapés, les publics en difficultés et également entre les communes. Ainsi, même si elle tend à s'en approcher, l'Agglomération d'Agen n'atteint pas encore l'objectif de 6% de travailleurs handicapés imposé par la loi, seulement 3,54% du personnel est en situation de handicap.

Par ailleurs, l'Agglomération d'Agen a délibéré pour le recrutement de deux apprentis par an avec une volonté de développer le tutorat entre les générations.

De plus, un emploi a été créé afin de faire le relais de communication entre les services et les communes.

Enfin, il a été acté de formaliser dans une charte le recours systématique aux clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux.

Actions

Le dispositif "Vis ma vie"

Pour faire connaître et valoriser les métiers de notre collectivité et renforcer le sentiment d'appartenance, la DRHF dans le cadre de ses actions de Qualité de Vie au Travail a mis en place un dispositif baptisé « **Vis ma vie** » afin de permettre à des collaborateurs volontaires d'exercer pendant une journée un autre métier que le leur.

Le « **Vis ma vie** » donne l'occasion à des agents de notre collectivité de mieux connaître la réalité du travail de leurs collègues, leurs contraintes et les compétences requises pour l'exercer. Il permettra de comprendre les enjeux, méthodes et problématiques d'un collègue pour mieux travailler ensemble.

Ainsi, un agent de restauration peut découvrir le métier d'agent d'accueil dans un CCAS, un ripeur peut découvrir le métier de mécanicien en étant accompagné par un parrain, heureux de présenter son métier durant toute une journée.

Les agents peuvent demander les postes de leur choix à leur chef de service sous certaines conditions :

- Entretenir des relations de travail avec le service visé pour l'immersion.
- Être volontaire et motiver sa demande auprès de son chef de service.
- Une seule immersion d'une journée par an et par agent



XD1 : Sensibiliser au développement durable

Service porteur :

Développement Durable

Direction
Responsable

Direction de l'eau et du contrôle des DSP
CARRE GAILLE, Arnaud

Téléphone
Mail

05 53 48 98 31
arnaud.carre-gaille@agglo-agen.fr

Description

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable constitue le document principal à l'attention de tous les agents ainsi que des citoyens pour les informer sur l'approche développement durable de l'Agglomération.

Obligatoire et récurrent pour les grandes collectivités, il précède désormais, chaque année, les débats sur le projet de budget. Cela permet de disposer, en continu, d'une évaluation de l'ensemble des actions de la collectivité à l'aune du développement durable.

Ce rapport couvre aussi bien la gestion du patrimoine, le fonctionnement et les activités internes de la collectivité que les politiques qu'elle met en oeuvre sur son territoire. Le tout est accompagné d'une analyse des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation de ces actions.

Le rapport est un véritable outil transversal de suivi, d'évaluation et d'information.

Synthétique, auto évaluatif et reposant sur un ensemble d'indicateurs précis, le rapport peut constituer un tableau de bord utile aux collectivités territoriales en matière de développement durable.

Actions

Evolution du service Transition Environnementale

La volonté de l'Agglomération d'Agen de répondre aux enjeux du changement climatique s'est traduite par le renforcement des missions de l'unité Transition Environnementale maintenant rattachée au service "Hydraulique et Environnement".

Principales missions :

- La mise en oeuvre du Plan Climat-Air-Energie du Territoire
- L'application du programme Cit'ergie
- L'élaboration du rapport annuel de Développement Durable
- Le déploiement des énergies renouvelables (photovoltaïques)
- La mise en oeuvre de la stratégie écologique de la ville d'Agen et notamment le suivi de son projet "Nature en ville"
- La formation et la sensibilisation des élus, des collaborateurs
- L'application du plan de relance de l'état

Afin de pouvoir mettre en oeuvre ces missions, le service s'est également renforcé par le recrutement d'0.5 ETP:

- 0.5 ETP chef de service
- 1 ETP Chef d'unité suivi et évaluation de la transition environnementale



XE1 : Dématérialiser les outils

Service porteur :

Systèmes d'information et Agglo numérique

Direction
Responsable

Direction des ressources
PALMER, Mélissa

Téléphone
Mail

05 53 69 22 91
melissa.palmer@agglo-agen.fr

Description

La transformation de certains documents papiers en fichiers informatiques a un impact sur l'environnement. Lorsqu'elle a commencé à prendre de l'ampleur en 2010, la dématérialisation a permis d'économiser près de 150 000 feuilles de papier. Avec une moyenne de 15 000 feuilles par arbre, cela équivaut à une dizaine d'arbres !

à ses débuts, la dématérialisation visait l'efficacité, la rapidité, la sécurisation des échanges... et surtout les gains de productivité.

La dématérialisation est une chaîne de valeurs technologique, économique, et surtout organisationnelle, dont chaque maillon apporte une valeur à optimiser au travers d'une démarche projet.

L'identification des usages est déterminante : que souhaite-t-on ? Réduire l'utilisation de papier et de frais postaux ? Apporter des réponses en termes de gestion documentaire, affranchir les collaborateurs de tâches de classement et de recherches physiques peu valorisantes, favoriser le partage de l'information notamment dans les organisations décentralisées, sécuriser les données, récupérer de l'espace... ?

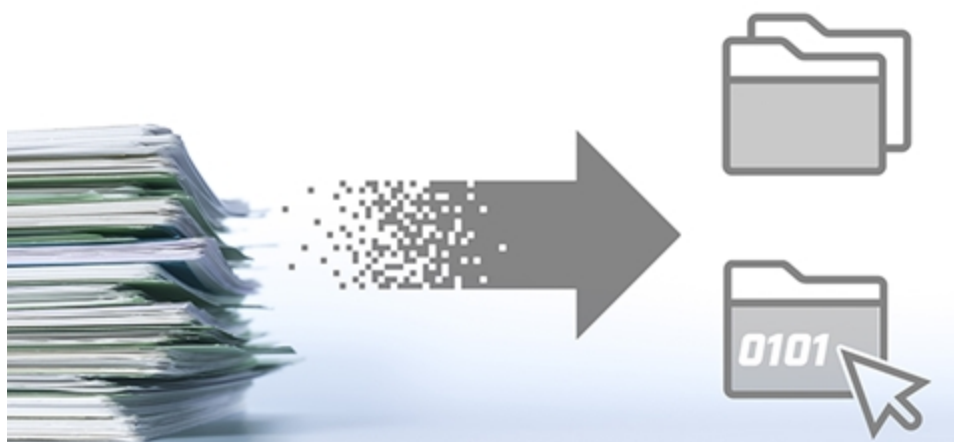
Actions

Dématérialisation des fiches de paie

Dématérialiser la fiche de paie à l'ensemble du personnel

On dénombre en moyenne 35 000 documents RH écrits pour une entreprise de 1 000 salariés, dont la moitié de bulletins de paie. Dès lors, la dématérialisation des bulletins de paie constitue un réel enjeu économique mais aussi environnemental.

Depuis Octobre 2020, l'Agglomération d'Agen propose à ses agents de leur transmettre les bulletins de paie dans un format numérique et de les stocker dans des coffres forts électroniques sécurisés.



XE2 : Utiliser des produits responsables

Service porteur :

Achats

Direction
Responsable

**Direction des ressources
LEHMANN, Em'line**

Téléphone
Mail

05 53 48 21 97
emline.lehmann@agen.fr

Description

En rapportant à l'habitant l'ensemble du dioxyde de carbone (CO₂) généré par les activités sur le territoire national, il apparaît que 26 % proviennent des déplacements individuels. 22 % sont dus aux consommations énergétiques effectuées à domicile. Le reste, soit 52 %, correspond à l'extraction des matières premières, à la fabrication, à la mise à disposition et à l'élimination des biens et services de toute nature.

Par son poids économique, la commande publique constitue une partie importante de la demande de fournitures et de prestations de services qui s'adresse aux entreprises. Aussi, par les exigences qu'ils fixent dans leurs marchés, les acheteurs publics peuvent influencer de façon déterminante l'évolution des modes de production mis en œuvre par les industriels et, en particulier, contribuer au développement d'un marché de produits exemplaires en terme de protection de l'environnement. Par ailleurs, l'utilisation de ces produits par les administrations publiques peut servir d'exemple en suscitant des achats analogues chez les acteurs privés.

Actions

Décorations de Noël et Ecopaturages

Fabrication des décorations de Noël avec matériaux usagés (SEV)



Le service Espace Verts a créé à nouveau ses propres décorations de Noël afin d'intégrer de manière positive sur le développement durable du territoire. En effet, la plupart des décorations sont réalisées à partir de bois de récupération recyclés et recyclables. Ci-dessus quelques photos des préparatifs des fêtes de fin d'année

Le Cimetière de Gaillard - Ecopaturage le 18 avril 2019

Le cimetière de la ville d'Agen couvre une surface d'un peu plus de 15 ha dont plus de la moitié en zone imperméable en raison de la forte déclivité du site et afin d'éviter les ravinements. Ainsi sur cette surface, des brossages mensuels sont effectués en balayage mécanique.

Sur les accompagnements de voirie des allées principales et secondaires, la gestion du désherbage est effectuée manuellement. Cependant, le service s'attache au fil des années à végétaliser petit à petit les espaces les plus accessibles soit par massifs de vivaces et paillage ou par enherbement tandis que certaines divisions, moins accessibles sont encore traitées par produit phytosanitaire. Toutefois, l'Agglomération d'Agen s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires depuis 2017.

Enfin, le cimetière possède également une prairie de 3.5 ha qui est, depuis le printemps 2019, gérée sous la forme d'un éco pâturage avec la présence de 7 pottoks, espèce de chevaux Basques de petite taille et adaptés aux conditions difficiles d'accès (fortes pentes et déclivités).

Indicateurs	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
-------------	-------	----------	------	------	------	------

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Politiques Publiques

Taux de potentiel d'actions du PCET réalisées	%		42,80	51,00	51,00	
Consommation eau potable par foyer	m3/foyer		107,00	124,00	118,00	
Production d'électricité renouvelable sur le territoire	%					
Puissance cumulée des installations de production d'électricité renouvelable sur le territoire (photovoltaïque, géothermie, ...)	MWh		15,07			
Consommation énergétique annuelle éclairage public	Kwh					
Coût énergétique annuel éclairage public	€		1392840			

Démarches Internes

Part de bâtiments de classe A ou B selon DPE pour l'énergie	%		12,00	15,00	12,00	24,00
Part de bâtiments de classe A ou B selon DPE pour les GES	%		61,00	58,00	67,00	76,00
Production d'électricité renouvelable	%					
Achat d'électricité renouvelable	%					

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Politiques Publiques

Surfaces d'espaces naturels aménagés	Ha		71,90	75,00	75,00	
--------------------------------------	----	---	-------	-------	-------	--

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Politiques Publiques

Fréquentation lignes scolaires	voyageurs		561 167,00	536 687,00	539 473,00	
Fréquentation Personnes Mobilité Réduites (PMR)	voyageurs		9 325,00	9 918,00	10 774,00	
Nombre de voyages réalisés en transports en commun	voyageurs		3 241 698	3 416 037	3 482 333	
Nombre de titres vendus aux jeunes, scolaires et étudiants			5 109,00	5 229,00	5 132,00	
Nombre de titres sociaux	nb		4 155,00	4 141,00	4 641,00	
Nombre total de titres vendus	nb		267 229,00	289 616,00	305 104,00	
Nombre de jours de location de vélos	nb		4 297,00	3 340,00	3 478,00	
Nombre de places covoiturage	nb		131,00	131,00	131,00	
Part modale vélo	%		2,38			
Part modale Transports en commun	%		3,01			
Nombre d'heures d'insertion	heures		54 388,00	96 358,00		69 455,00
Nb de bénéficiaires heures d'insertion	nb		139,00	172,00		183,00
Nombre de personnes suivies accompagnement emploi (PLIE)	nb		612,00	572,00		531,00
Nombre offres emploi récoltées auprès des entreprises	nb					89,00
Nombre d'offres emploi pourvues	nb					
Part de logements sociaux	%		16,00			
Nombre cumulé de constructions neuves économes en énergie (Permis de Construire déposé après le 1er janvier 2013)	nb		2 474,00	3 010,00		4 180,00
Linéaire de voies cyclables	Km		97,00	97,00	100,00	

Epanouissement de tous les êtres humains

Politiques Publiques

Part de bâtiments communautaires accessibles	%		6,00	12,00		8,00
Part de bâtiments communaux accessibles	%					11,25
Nombre de jeunes accueillis sur le site de Trotte Lapin	nb		1 931,00	1 719,00	2 004,00	1 849,00
Nombre de personnes présentes à la rentrée nature	nb		1 152,00	1 012,00	822,00	575,00
Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur	nb		2 675,00	2 680,00	2 857,00	3 091,00

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Politiques Publiques

Indicateurs	Unité	Tendance	2017	2018	2019	2020
Quantité de verre collecté par habitant	kg/hab.an		27,00	28,00	26,00	
Quantité d'ordures ménagères et assimilés (poubelles grises, jaunes et bleues + verre)	kg/hab.an		334,00	344,00	333,50	
Quantité totale d'ordure ménagère produite par habitant	kg/hab.an		647,00	660,00	586,00	

Partie 3 : Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes

I. LA PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

En matière de participation des acteurs et de la population, l'Agglomération poursuit une démarche transversale et participative. La labellisation Cit'ergie® en est un bon exemple, car elle valorise et accompagne les actions engagées en faveur du développement durable. Cependant, cette transversalité, circonscrite à quelques actions, gagne à être amplifiée et doit progressivement être généralisée.

Ainsi, il est encore possible d'améliorer la responsabilisation de chacun et d'intégrer de nouvelles compétences en travaillant de manière organisée les points forts existants :

- Améliorer la promotion des actions responsables dans les conventions existantes avec les utilisateurs
- Intégrer progressivement des critères d'éligibilité responsables dans les partenariats existants : associations, bénévoles, entreprises.
- Valoriser les initiatives « durables » des agents de l'Agglomération d'Agen (ex : éclairage public).

Deux axes sont à privilégier pour satisfaire ces objectifs.

1. Le plan d'action de communication de l'Agglomération d'Agen

A ce jour, la communication répond principalement à un objectif immédiat de description des actions réalisées. Son intégration dans une démarche plus globale, avec des objectifs mieux identifiés en termes de temps, de moyens engagés, d'indicateurs de réalisation, permettrait de mieux valoriser l'impact des actions en matière de développement durable.

2. La formation des agents

La sensibilisation des agents de l'Agglomération au développement durable est une priorité. Un plan de formation aux pratiques durables et responsables, est nécessaire. Il s'agit déjà d'un axe de travail de la collectivité. Cela permettra d'impulser une dynamique collective au sein de laquelle les initiatives individuelles pourront s'intégrer et de partager une vision stratégique sur la durée.

Plus généralement, l'exemplarité des actions de l'Agglomération d'Agen incitera à une évolution des mentalités et des pratiques des habitants. C'est une opportunité pour l'institution de fédérer, autour d'un thème porteur, les initiatives des citoyens, des associations et des agents. Chaque élu de l'Agglomération pourra aussi être amené à se former à la transition environnementale.

II. LE PILOTAGE ET LA TRANSVERSALITE

Un projet territorial de développement durable doit être piloté depuis la décision de le mettre en œuvre, jusqu'à la réalisation d'un plan d'actions et son évaluation. Ce pilotage suppose d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les politiques et les projets menés sur le territoire.

1. L'Agglomération en tant qu'organe institutionnel

L'Agglomération d'Agen affirme sa politique en matière de développement durable en ayant créé un véritable service. L'extension de ce service fin 2020 démontre le réel engagement de la collectivité de mener une politique volontariste et ambitieuse.

La transversalité est essentielle pour l'articulation et la cohérence des actions entreprises au regard des 5 finalités du développement durable. La démarche impulsée par le label Cit'ergie® en est une bonne illustration en fédérant tous les services et élus autour d'un objectif commun de diminution de notre vulnérabilité climatique et énergétique.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) illustre, au travers de sa stratégie qui est en cours de validation, le dynamisme et la volonté qu'a l'Agglomération d'Agen de participer et d'améliorer de façon pérenne à l'attractivité du territoire aussi bien au niveau économique, social, qu'environnemental.

2. L'Agglomération en tant que stratégie du territoire

Il existe une volonté globale de rationaliser et d'homogénéiser les équipements sur l'ensemble du territoire : réseaux d'eau et d'assainissement, collecte des déchets, développement des transports publics...

Forte de sa compétence en matière de développement économique, l'Agglomération d'Agen s'est associée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour organiser un dispositif commun d'accompagnement des entreprises. L'objectif étant de rendre plus lisible l'offre qui leur est destinée et de simplifier l'accès aux différents services proposés.

Cette démarche partenariale vise à soutenir le développement territorial et renforcer l'offre de services envers les ressortissants économiques du territoire agenais en matière d'appui, de conseils et de services.

III. EVALUATION ET STRATEGIE D'AMELIORATION

1. Le constat

L'ensemble des entretiens et rencontres de travail, réalisés pour qualifier la stratégie de développement durable de la collectivité, permet de recenser de nombreux projets et actions mis en œuvre par l'Agglomération d'Agen. On peut souligner la présence quasi systématique d'études de faisabilité, d'impact ou d'incidence. Elles permettent de définir les alternatives, d'éclairer les décisions politiques et de donner toute la légitimité dans les options choisies.

Des projets remarquables comme Cit'ergie®, le Technopole Agen Garonne, la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, le PCAET révèlent l'engagement de la collectivité locale à s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Cette recherche de l'exemplarité est un défi qui se remarque aussi en interne à l'Agglomération d'Agen. Elle passe cette année par le renforcement du service développement durable et la volonté de former l'ensemble des agents et élus pour induire de nouvelles habitudes de travail.

En externe, il est nécessaire de rendre compte à la population de la portée, à l'échelle du territoire, des politiques publiques, ce qui rend incontournable la mise en place d'une évaluation rigoureuse. A ce titre, la rareté des indicateurs et l'absence d'une évaluation partagée ne plante pas les bonnes conditions de visibilité interne et à fortiori externe des actions menées. Comment sans état zéro mesurer l'efficacité de l'affectation de moyens humains et financiers ? Comment mesurer l'efficacité des actions sans avoir construit au-préalable des indicateurs pertinents ? Comment évaluer l'impact des projets sur le territoire ?

L'évaluation se pense en amont du projet, elle s'appuie sur la connaissance du territoire et permet de structurer et d'ajuster la stratégie en matière de développement durable dans le temps.

2. Construire une culture de l'évaluation partagée

L'évaluation participe à la gouvernance d'un projet et à sa stratégie d'amélioration continue, elle donne de la cohérence à la démarche et en vérifie la progression. L'utilité de l'action publique est alors mieux comprise et partagée. Une bonne culture de l'évaluation partagée donnera naissance à des indicateurs pertinents qui devront être faisables et lisibles donnant à chacun les moyens de juger du processus et des actions.

Pour développer cela il faut :

- Se doter d'une culture commune de l'évaluation. Elle constitue une étape et un prérequis indispensable.
- Mobiliser les différents acteurs, élus, techniciens, partenaires, habitants sur les objectifs et les choix qui structurent leur projet.
- Dépasser les inquiétudes associées à l'idée d'évaluation.
- Construire un dispositif solide en mobilisant au mieux l'ensemble des ressources et compétences nécessaires.
- Consolider la relation de confiance entre la société civile et les élus. Le citoyen a connaissance des résultats obtenus, des moyens mobilisés, de la dépense publique engagée.

IV. POUR CONCLURE

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Ces objectifs répondent aux défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement et de la biodiversité....

Le changement climatique, avec le compte à rebours écologique qu'il induit, les atteintes irréversibles portées à la biodiversité, ainsi que les crises sanitaires et alimentaires ont fini de convaincre de l'importance des enjeux que nous devons relever.

Cette évolution n'est toutefois pas acquise ; elle dépend avant tout des choix politiques, économiques, environnementaux et sociaux qui sont faits.

L'Agglomération d'Agen, depuis plusieurs années, est consciente de ses enjeux. Chaque année, au travers de nombreuses actions, elle s'efforce de mettre en œuvre une politique qui, à long terme permettra :

- D'économiser les ressources,
- D'utiliser des technologies qui polluent moins, qui gaspillent moins d'eau et moins d'énergie,
- De protéger la biodiversité et les écosystèmes
- De participer à la transition agricole et alimentaire
- De réduire les déchets et les gaspillages
-

L'élaboration du PCAET va permettre à l'Agglomération d'Agen de comprendre, d'analyser et d'étudier les défis qu'elle doit relever et ainsi se donner les moyens de trouver des solutions et des aménagements pour construire un territoire plus durable, plus juste et plus sain.

A l'échelle de ce territoire, il s'agit d'une dynamique forte, une tendance de fond qui rejoint les enjeux globaux, traduite par l'engagement de ses élus au travers de leurs objectifs ambitieux.

Pour une vision globale et synthétique de la performance du territoire en matière de développement durable, nous avons rassemblé les indicateurs qui font l'objet d'un focus dans les fiches actions.

Valeurs mesurées 
Objectifs 
Stratégie 

Puissance cumulée des installations de production d'électricité renouvelable sur le territoire (photovoltaïque, géothermie,...)



MW/h



La production d'énergie renouvelable stagne depuis 2013. Des investisseurs se sont manifestés pour installer des centrales solaires au sol. L'Agglomération souhaite élaborer un schéma directeur pour le développement du photovoltaïque sur son territoire (inventaire des sites potentiels publics et privés). Cela devrait se traduire par une augmentation sensible de la puissance installée.

Surfaces d'espaces naturels aménagés



Ha



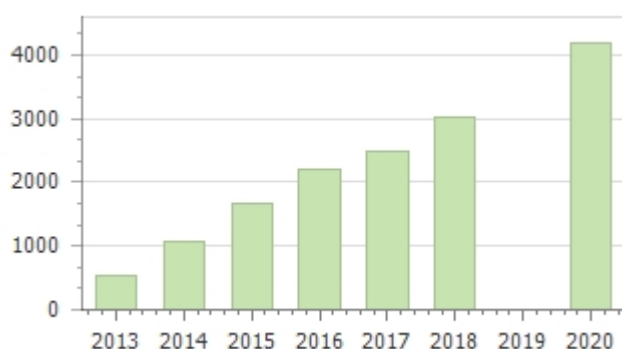
2017 : Skate park à Agen dont la conception a fait l'objet d'un véritable travail d'intégration à la fois naturel et patrimonial.

2018 : Aire de sport au Gravier et sentiers de l'Ermitage. 30 kms de randonnée matérialisés (mobiliers et signalétique) pour valoriser le paysage et le patrimoine.

Nombre cumulé de constructions neuves économes en énergie (Permis de Construire déposé après le 1er janvier 2013)



nb

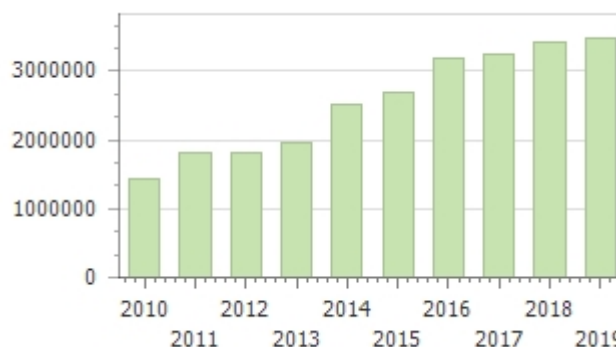


Depuis l'application de la réglementation RT 2012 qui impose un minimum de performance à toutes nouvelles constructions depuis le 1^{er} janvier 2013, le nombre de maisons économes en énergie est en continue augmentation à raison d'environ 500 par an (rythme actuel de nombre de dépôts de Permis de Construire sur l'agglomération). Avec près de 45 000 résidences principales, les 4 180 logements respectant le RT 2012 représentent aujourd'hui 9.3% du parc.

Nombre de voyages réalisés en transports en commun



voyageurs



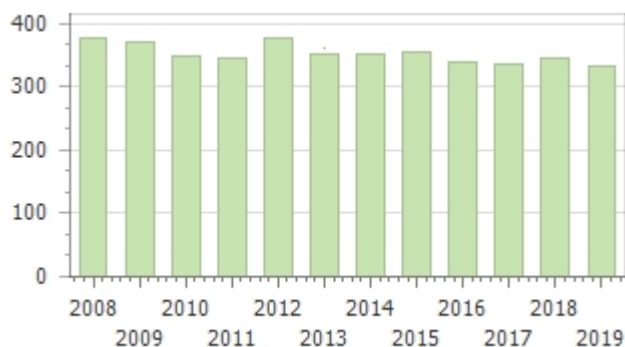
Le nombre de voyages effectués en transports en communs ne cesse d'augmenter. Des actions ont été mises en oeuvre pour enrichir l'offre de mobilité (vélos en libre service, co voiture, application information voyageur ..).

Pour une vision globale et synthétique de la performance du territoire en matière de développement durable, nous avons rassemblé les indicateurs qui font l'objet d'un focus dans les fiches actions.

Valeurs mesurées 
Objectifs 
Stratégie 

Quantité d'ordures ménagères et assimilés (poubelles grises, jaunes et bleues + verre)

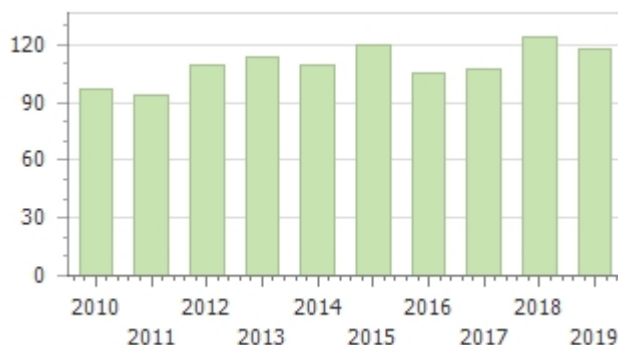
kg/hab.an



Malgré un léger rebond en 2018, 2019 confirme la légère tendance à la baisse de cet indicateur mais elle semble également amorcer un plateau. Les nouvelles orientations et actions menées par le service devraient porter leurs fruits sur les années à venir.

Consommation eau potable par foyer

m3/foyer

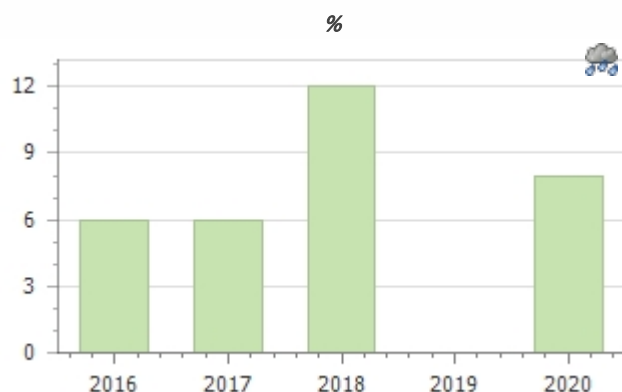


La hausse de 2018 n'est pas significative car elle est due au calcul réalisé sur la consommation des foyers sur 14 mois au lieu de 12 (fin de contrat de Véolia). La consommation d'eau en 2019 est repassée sous la valeur moyenne nationale (120 m3/foyer/an) mais le nouveau délégataire Eau de Garonne a réalisé des projections à partir de 2018 et donc cet indicateur ne reflète pas forcément la réalité. En 2020, nous devrions avoir des valeurs plus pertinentes.

Pour une vision globale et synthétique de la performance du territoire en matière de développement durable, nous avons rassemblé les indicateurs qui font l'objet d'un focus dans les fiches actions.

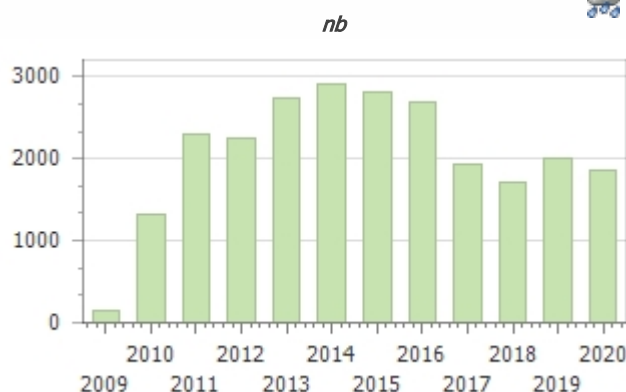
Valeurs mesurées 
Objectifs 
Stratégie 

Part de bâtiments communautaires accessibles



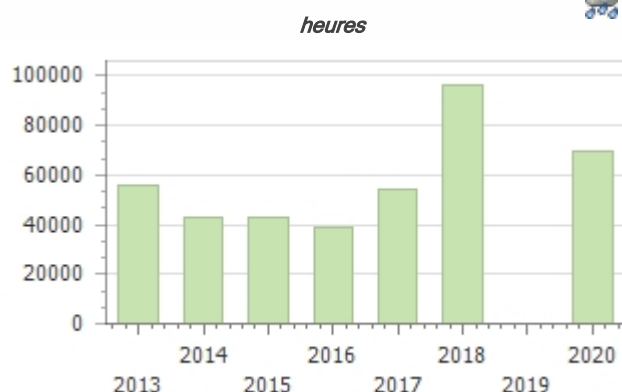
Le patrimoine de la collectivité évolue dans le temps (achats, ventes, cessions ...). De plus, depuis 2020, ne sont qualifiés d'accessibles que les bâtis qui le sont totalement. C'est pour ces deux raisons que nous observons une baisse du taux d'accessibilité des bâtiments communautaires. Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installation Ouverte au Public (IOP) a été établi par l'Agglomération d'Agen et approuvé en conseil en décembre 2016.

Nombre de jeunes accueillis sur le site de Trotte Lapin



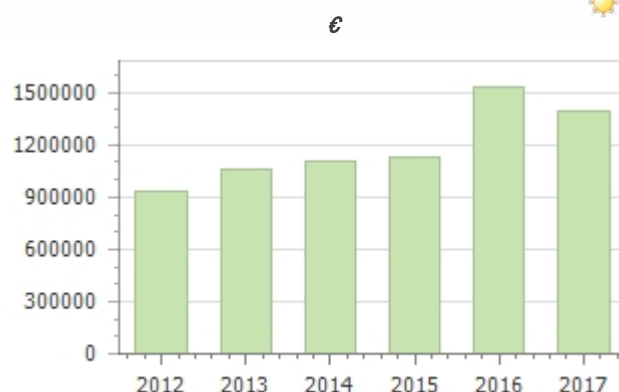
Ce site est dédié à l'éducation à l'environnement. Le but des activités proposées est de faire vivre le site toute l'année en proposant des animations familles en suivant les saisons. En 2020, l'épidémie de COVID a légèrement impacté la fréquentation du site.

Nombre d'heures d'insertion



Après une augmentation significative du nombre d'heures d'insertion en cohérence avec la reprise économique, 2020 a connu un fléchissement du principalement à l'épidémie de COVID qui a touché bon nombre de secteurs d'activité.

Coût énergétique annuel éclairage public

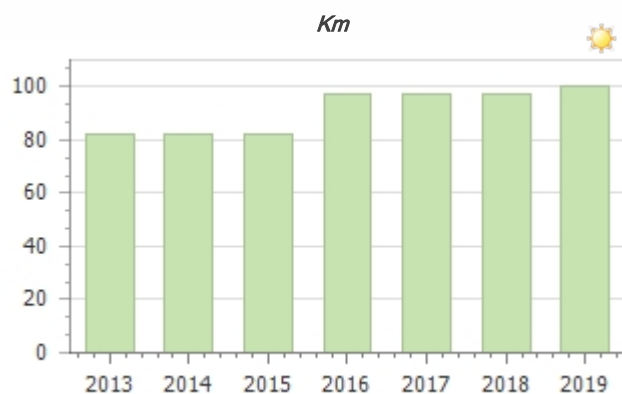


La mise en oeuvre du Plan d'Economie d'Energie en Eclairage Public et Signalisation lumineuse tricolore devrait rapidement engendrer une diminution sensible de la facture énergétique.

Pour une vision globale et synthétique de la performance du territoire en matière de développement durable, nous avons rassemblé les indicateurs qui font l'objet d'un focus dans les fiches actions.

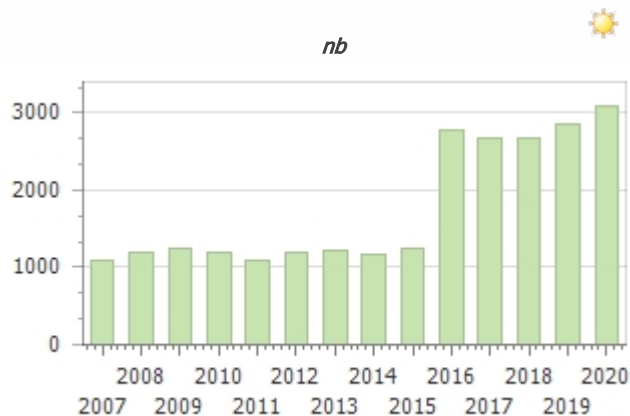
Valeurs mesurées 
Objectifs 
Stratégie 

Linéaire de voies cyclables



Un questionnaire mis en ligne en 2014 a reçu plus de 600 réponse, ce qui témoigne de la forte attente de la population pour ce mode de déplacement. Un schéma vélo a été réalisé; il a l'ambition de créer un réseau dense de cheminements cyclables pour favoriser la pratique quotidienne du vélo, et notamment dans les déplacements domicile-travail. Un budget de 1,2 millions d'euros sur 4 ans a été voté. Les premières réalisations ont été programmées en 2019. Le linéaire de voies cyclable va augmenter sensiblement à compter de l'année prochaine.

Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur



Les effectifs des étudiants dans l'enseignement supérieur ont augmenté significativement en 2016 car tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur proposant des formations post bac de type BTS, école de commerce ..(pas que ceux en université) ont été comptabilisés. La tendance à la hausse des effectifs permet de souligner l'attractivité du territoire dans ce domaine.

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

	Unité	Tendance	2016	2017	2018	2019
Consommation eau potable par foyer	m3/foyer		105	107	124	118,0
Puissance cumulée des installations de production d'électricité renouvelable sur le territoire (photovoltaïque, géothermie,...)	MWh		15	15		
Coût énergétique annuel éclairage public	€		1 528 752	1 392 840		

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

	Unité	Tendance	2016	2017	2018	2019
Surfaces d'espaces naturels aménagés	Ha		72	72	75	75,0

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

	Unité	Tendance	2016	2017	2018	2019
Nombre de voyages réalisés en transports en commun	voyageurs		3 195 269	3 241 698	3416037	3 482 333,0
Nombre d'heures d'insertion	heures		38 712	54 388	96358	
Nombre cumulé de constructions neuves économes en énergie (Permis de Construire déposé après le 1er janvier 2013)	nb		2 196	2 474	3010	
Linéaire de voies cyclables	Km		97	97	97	100,0

Epanouissement de tous les êtres humains

	Unité	Tendance	2016	2017	2018	2019
Part de bâtiments communautaires accessibles	%		6	6	12	
Nombre de jeunes accueillis sur le site de Trotte Lapin	nb		2 685	1 931	1719	2 004,0
Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur	nb		2 776	2 675	2680	2 857,0

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

	Unité	Tendance	2016	2017	2018	2019
Quantité d'ordures ménagères et assimilés (poubelles grises, jaunes et bleues + verre)	kg/hab.an		338	334	344	333,5